

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 ET SES INCIDENCES.....	6
1) Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités.....	6
a. Le contexte économique mondial.....	6
b. Le contexte économique européen	6
c. Le contexte économique national.....	7
2) Les principales orientations du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026.....	8
a. Le cadre de l'élaboration du budget 2026	8
b. Principales mesures du PLF 2026 pour les collectivités locales	8
II. PREVISIONS DES RESULTATS 2025 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026	11
1) Résultats prévisionnels 2025.....	11
2) Objectifs 2026.....	11
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13
1) Fiscalité.....	13
a. Dépenses fiscales.....	13
b. Recettes fiscales (hors taxes affectées).....	14
2) Transferts financiers aux communes	17
3) Services à la population.....	18
a. Espace France Services (EFS)	18
b. Santé.....	19
c. Aide à la personne.....	21
d. Insertion	23
e. Cohésion sociale.....	24
f. Conservatoire	26
g. Culture	28
h. Médiathèque de La Ferté Alais.....	31
i. Sport	35
j. L'Aquastade de la CC Val d'Essonne.....	35
k. Halle des sports Assia El'Hannouni à Champcueil.....	36
l. Gymnase intercommunal Nikola Karabatic à Mennecy	37
m. Evénements sportifs.....	38
4) Le développement du territoire	39
a. La promotion du tourisme.....	39

b.	La GEMAPI et le développement durable	40
c.	Agriculture	44
d.	Mobilité – Transport.....	45
e.	Développement économique et commerce de proximité.....	49
f.	Le SCOT-PCAET	52
g.	Urbanisme	53
h.	Développement territorial	54
i.	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN).....	54
j.	La vidéoprotection	55
5)	Services techniques et entretien du patrimoine.....	55
a.	Aires d'accueil des gens du voyage	55
b.	Déchets Ménagers.....	56
c.	Siège de la CCVE et EFS.....	56
d.	Services techniques hors équipements.....	56
6)	Fonctions support.....	57
a.	La communication et les cérémonies institutionnelles.....	57
b.	Systèmes d'information	57
c.	Administration générale et moyens généraux.....	58
d.	Affaires juridiques	58
e.	Finances.....	59
7)	Les Ressources Humaines.....	59
IV.	EVOLUTION ET MAITRISE DE LA DETTE	64
V.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	67
1)	Fonds de concours.....	67
2)	Principaux projets à venir en 2026.....	67
a.	Aménagement du territoire	67
b.	Équipements et infrastructures sportives.....	71
c.	Autres programmes et entretien des bâtiments communautaires	72
VI.	PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	73

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, y compris les engagements pluriannuels envisagés, doit se dérouler dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Conseil communautaire sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, conformément à l'article D 5211-18-1.

Le débat, qui doit avoir lieu sur la base du rapport de présentation joint, participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2026 qui traduira les orientations politiques de la CCVE dans ses différents domaines d'intervention.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du Conseil communautaire, contrairement au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), obligatoire pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, et soumis au vote.

Il constitue donc un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) et le compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il précède. Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations à moyen et long terme de l'EPCI. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public est de plus en plus incertain, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensables.

Aussi, la structuration d'une programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de l'établissement à pouvoir se développer et se projeter. Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété par le développement d'un pilotage du budget par politiques publiques et par leur évaluation.

Le ROB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi qu'en les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise l'EPCI pour la fin de l'exercice auquel, se rapporte le projet de budget.

Ces informations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. De même, pour les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport présenté par le Président au Conseil communautaire comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs et son évolution ;
- Aux dépenses de personnel, et leur évolution, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail dans la collectivité.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Par ailleurs, les lois de programmation des finances publiques successives prévoient qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité locale présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par les élus et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2026 des budgets principal et annexe.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil communautaire programmée le 17 février 2026 pour le vote du budget primitif 2026.

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, doit donner lieu à une délibération. Celle-ci doit être mise en ligne sur le site internet, après adoption de la délibération à laquelle elle se rapporte (articles L.2313-1 du CGCT). Cependant une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Conformément à la nécessité de préparer le cycle budgétaire, une note de cadrage a été remise à l'ensemble des services de l'établissement. Cette note précise les principaux enjeux, le calendrier d'élaboration et la méthodologie collective mise en œuvre.

Pour 2026, la note de cadrage a pris en compte le déficit structurel persistant de l'État qui oblige les collectivités à contenir leurs dépenses tout en ayant une croissance modérée de leurs ressources fiscales et dotations.

Elle a également tenu compte du contexte inflationniste relativement stabilisé, mais impactant certaines dépenses de fonctionnement.

L'année 2026 étant marquée par les élections municipales et le renouvellement des élus membres du conseil communautaire, la note budgétaire a visé à assurer la continuité et la bonne exécution des actions engagées, en limitant les nouvelles dépenses aux initiatives préalablement validées ; et à maintenir une situation financière stable et saine.

Le Budget Primitif 2026 qui sera établi à l'issue du DOB, devra concilier les priorités de l'intercommunalité en termes de qualité des services rendus et d'exercice de ses missions, tout en s'inscrivant dans ce contexte financier contraint et des orientations pour 2026 définies par le Gouvernement.

I. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 ET SES INCIDENCES

1) Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

a. Le contexte économique mondial

L'économie mondiale entre en 2026 dans une phase de retour progressif à la normale, après les perturbations causées par la pandémie et la crise énergétique. La croissance du PIB mondial est estimée à 2,9 %, ce qui représente un léger ralentissement par rapport aux 3,2 % prévus pour 2025. Cette évolution montre que l'économie mondiale reste solide, mais elle devient plus vulnérable face à la montée des tensions géopolitiques et au renforcement des obstacles au commerce international.

La principale source de croissance demeure l'Asie émergente, avec une Inde dont la croissance atteindrait environ 6,2 % et une Chine qui se maintiendrait autour de 4,4 %. En revanche, l'économie américaine devrait ralentir, avec une croissance limitée à 1,7 % en 2026. Ce ralentissement s'explique par une baisse nette de l'immigration, un affaiblissement de la création d'emplois et, surtout, par les effets des droits de douane, qui pèsent à la fois sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les coûts supportés par les entreprises.

Concernant les prix, l'inflation mondiale continue de diminuer et devrait se rapprocher des objectifs fixés par les banques centrales d'ici le milieu de l'année 2027. Dans les pays du G20, elle devrait ainsi retomber à 2,8 % en 2026. Ce contexte de ralentissement de l'inflation donne à la Réserve fédérale américaine la possibilité de poursuivre la baisse de ses taux d'intérêt, avec un objectif situé entre 3,25 % et 3,5 % à la fin de 2026.

Malgré tout, ce scénario reste exposé à des risques importants. L'incertitude autour des politiques commerciales atteint des niveaux très élevés, ce qui menace les chaînes d'approvisionnement mondiales et freine l'investissement. Par ailleurs, la forte valorisation des actifs liés à l'intelligence artificielle pourrait entraîner une correction brutale si les gains de productivité attendus ne se traduisent pas rapidement dans l'économie réelle.

b. Le contexte économique européen

La zone euro évolue dans un contexte de croissance faible mais relativement stable, avec une augmentation du PIB attendue à 1,2 % en 2026. L'activité économique repose sur la demande intérieure, soutenue par des marchés du travail qui demeurent solides et par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages grâce à la hausse des revenus réels. L'investissement public joue également un rôle essentiel pour soutenir l'économie, en particulier avec la mise en œuvre des fonds européens de la Facilité pour la reprise et la résilience (NGEU), dont les versements devraient s'intensifier avant la date limite fixée à la fin de l'année 2026.

L'inflation dans la zone euro baisse plus rapidement que dans les autres grandes régions du monde, avec un taux prévu d'environ 1,8 % en 2026. Cette baisse est favorisée par le renforcement de l'euro ainsi que par le recul des prix de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne devrait choisir de maintenir son taux autour de 2 %, considérant que sa politique monétaire est adaptée pour faire face aux risques actuels.

Cette situation d'ensemble masque toutefois des différences importantes entre les pays membres. L'Allemagne devrait retrouver progressivement de la croissance, estimée entre 1,0 % et 1,3 %, grâce à un important plan de relance axé sur la défense et les infrastructures. À l'inverse, l'Espagne continue d'afficher une croissance plus dynamique, autour de 2,2 %, tandis que l'Italie et la France connaissent une activité plus limitée en raison des mesures de maîtrise des finances publiques nécessaires pour contenir leur niveau élevé de dette.

L'économie européenne reste par ailleurs très exposée aux tensions commerciales mondiales. L'instauration de droits de douane de 15 % par les États-Unis sur des produits européens freine les exportations et décourage l'investissement privé. Afin d'améliorer la productivité sur le long terme, plusieurs analyses recommandent de réduire la complexité des règles européennes et de renforcer l'efficacité des dépenses publiques.

c. Le contexte économique national

En 2026, la France devrait suivre une trajectoire de croissance limitée, avec une hausse du Produit Intérieur Brut (PIB) réel estimée à 1,0 %, après une année 2025 évaluée entre 0,8 % et 0,9 %. L'activité économique continue d'être soutenue par certains secteurs performants, en particulier l'aéronautique, qui profite de carnets de commandes très élevés et d'un rythme de livraisons toujours soutenu. Cependant, cette dynamique est ralentie par une instabilité politique nationale persistante et par un contexte international incertain, ce qui conduit les ménages et les entreprises à reporter leurs décisions de consommation et d'investissement. Sur le marché du travail, la situation tend à se normaliser, avec un taux de chômage qui devrait légèrement augmenter pour atteindre 7,7 % en 2026.

L'évolution des prix apparaît plutôt favorable, puisque l'inflation devrait rester maîtrisée à 1,3 % en 2026. Cette baisse, parmi les plus importantes observées dans la zone euro, s'explique en grande partie par la diminution des tarifs réglementés de l'électricité et par une hausse modérée des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi. À moyen terme, l'inflation devrait légèrement repartir à la hausse pour se stabiliser autour de 1,6 % en 2027. Cette accalmie sur les prix favorise un assouplissement progressif des conditions monétaires, le taux de dépôt de la BCE se situant désormais à un niveau considéré comme neutre pour l'économie.

Le principal enjeu pour la France reste le rééquilibrage de ses finances publiques. Le gouvernement vise une réduction du déficit public, passant de 5,4 % du PIB en 2025 à 4,7 % en 2026. Cet objectif s'inscrit dans un plan global de redressement de 43,8 milliards d'euros destiné à stabiliser la dette publique, qui a atteint 112 % du PIB en 2024 et pourrait augmenter jusqu'à 123,4 % en 2026. Afin de renforcer le potentiel de croissance et de faire face au poids de la dette, les analyses insistent sur la nécessité d'accélérer les réformes structurelles, notamment dans le domaine du numérique, du soutien à l'innovation et de l'amélioration de la formation professionnelle.

2) Les principales orientations du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026

a. Le cadre de l'élaboration du budget 2026

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027, parue au Journal Officiel le 19 décembre 2023, définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Le gouvernement poursuit son ambition de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant les priorités liées notamment à la compétitivité des entreprises, à l'emploi et aux transitions écologiques et numériques.

Le projet de loi de programmation prévoyait ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% dès 2025 et un objectif de réduction globale de 5% des emplois publics d'ici fin 2027.

Cette trajectoire budgétaire exige une mobilisation des acteurs publics à tous les niveaux, y compris des collectivités territoriales, qui devront contribuer à cet effort de redressement des finances publiques. Le projet de loi de finances pour 2026 fait partie de cette dynamique et ambitionne une maîtrise rigoureuse des dépenses, avec une attention particulière à la fois sur la gestion locale et sur les grands équilibres économiques nationaux.

A partir de ces éléments de contexte, les hypothèses de construction de la trajectoire financière ainsi que la synthèse de cette trajectoire sont présentées dans ce ROB.

b. Principales mesures du PLF 2026 pour les collectivités locales

Les principales mesures initiales du PLF 2026 impactant les collectivités territoriales seraient les suivantes :

Principales mesures concernant les dotations :

ARTICLE 31	<p>Cet article prévoit de reconduire le montant de la dotations globale de fonctionnement (DGF) fixée à 32,5 milliards € pour 2026 par rapport à 27,2 milliards € en 2025.</p> <p>L'évolution de ce montant provient essentiellement de la réintégration de la fraction de TVA, affectée aux régions depuis 2018, au sein de la DGF.</p> <p>Concernant les variables d'ajustement, le PLF propose une minoration importante de 527 millions €, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités.</p>
ARTICLE 32	<p>Modulation des conditions d'attribution du FCTVA : En 2026, plusieurs ajustements sont proposés, dont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local.• Décaler d'1 an la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux.
ARTICLE 35	<p>Évaluation des Prélèvements Sur Recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales : En 2026, ces PSR s'élèvent à 49,5 milliards €, en hausse par rapport à 2025.</p>
ARTICLE 49	<p>Transferts financiers de l'État aux collectivités :</p>

	<p style="text-align: right;">PLF 2026 : 107,9 (LFI 2025 : 105,55)</p> <p><i>En Mds € - A périmètre courant</i></p> <table border="1"> <tr> <td>Fiscalité transférée</td> <td>42,4 (38,6)</td> <td>Financement de la formation professionnelle</td> <td>1,3 (1,3)</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">↓</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="3">Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</td> <td>2026 : 64,4 (2025 : 65,65)</td> </tr> <tr> <td>Subventions autres ministères</td> <td>5,2 (4,9)</td> <td>Dégrèvements législatifs</td> <td>4,6 (4,4)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Amendes de police</td> <td>0,8 (0,8)</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">↓</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="3">Concours financiers de l'État aux collectivités locales</td> <td>2026 : 53,4 (2025 : 54,4)</td> </tr> <tr> <td>Prélèvements sur recettes dont</td> <td>49,5 (45,2)</td> <td>Mission RCT* dont</td> <td>3,9 (3,9)</td> </tr> <tr> <td>DGF des régions (ex TVA)</td> <td>5,172</td> <td>TVA des régions</td> <td>0 (5,3)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DGD</td> <td>1,590</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>FIT** (ex-DETR, DSIL et DPV)</td> <td>1,616</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DSI Départements</td> <td>0,212</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">↓</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">Fonds vert</td> <td>0,65 (1,15)</td> </tr> </table> <p><i>Source : rapport sur la situation des finances publiques locales – annexe au PLF 2026</i></p>	Fiscalité transférée	42,4 (38,6)	Financement de la formation professionnelle	1,3 (1,3)	Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage			2026 : 64,4 (2025 : 65,65)	Subventions autres ministères	5,2 (4,9)	Dégrèvements législatifs	4,6 (4,4)			Amendes de police	0,8 (0,8)	Concours financiers de l'État aux collectivités locales			2026 : 53,4 (2025 : 54,4)	Prélèvements sur recettes dont	49,5 (45,2)	Mission RCT* dont	3,9 (3,9)	DGF des régions (ex TVA)	5,172	TVA des régions	0 (5,3)			DGD	1,590			FIT** (ex-DETR, DSIL et DPV)	1,616			DSI Départements	0,212	Fonds vert		0,65 (1,15)
Fiscalité transférée	42,4 (38,6)	Financement de la formation professionnelle	1,3 (1,3)																																									
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage			2026 : 64,4 (2025 : 65,65)																																									
Subventions autres ministères	5,2 (4,9)	Dégrèvements législatifs	4,6 (4,4)																																									
		Amendes de police	0,8 (0,8)																																									
Concours financiers de l'État aux collectivités locales			2026 : 53,4 (2025 : 54,4)																																									
Prélèvements sur recettes dont	49,5 (45,2)	Mission RCT* dont	3,9 (3,9)																																									
DGF des régions (ex TVA)	5,172	TVA des régions	0 (5,3)																																									
		DGD	1,590																																									
		FIT** (ex-DETR, DSIL et DPV)	1,616																																									
		DSI Départements	0,212																																									
Fonds vert		0,65 (1,15)																																										
ARTICLE 49	Nette diminution du fonds vert : Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires est estimé à 650 millions € en 2026. Il était de 1,15 milliard € en 2025.																																											
ARTICLE 72	Répartition de la DGF : L'article prévoit l'augmentation de 2025 soit reconduite avec 290 millions € pour les dotations de péréquation, réparties entre la DSR (150 millions €) et la DSU (140 millions €). Cette hausse bénéficiera aux communes de moins de 10.000 habitants. Pour financer cela, une partie de la DGF sera réduite. La péréquation des départements augmentera de 10 millions €.																																											
ARTICLE 74	Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) : En 2026, ce fonds regrouperait la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ce qui permettrait de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.																																											

Principales mesures concernant la fiscalité :

ARTICLE 11	Anticipation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : La suppression de la CVAE, entamée par la LFI 2021 prévoyait une suppression totale en 2030. Cette échéance est avancée à 2028. Ainsi, le taux maximum sera de 0,19 % en 2026 puis de 0,09 % en 2027. Ce rapport concerne uniquement les entreprises, puisque les collectivités locales sont compensées par une fraction de TVA nationale depuis 2023.
ARTICLE 19	Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine
ARTICLE 27	Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation
ARTICLE 33	En 2026, la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année, si elle est positive, sera minorée du taux d'inflation de l'année

	précédente. Il est précisé que pour autant la dynamique ainsi calculée ne peut pas être négative. Pour rappel, cette mesure vise à maintenir la dynamique de la TVA dans le budget de l'État, tout en associant les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques.
--	--

Autres mesures :

ARTICLE 76	<p>Nouveau DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales) 2 : En 2026, nouvelle mise en œuvre du dispositif de lissage pour le fonds de réserve au profit des collectivités territoriales avec quelques ajustements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant passe d'1 à 2 milliards € • Le prélèvement est opéré en priorité sur les douzièmes de fiscalité et / ou sur les fractions de TVA, mais également si insuffisant sur les attributions de DGF et le PSR « locaux industriels » • La part dédiée à la péréquation, et non reversée aux collectivités, passe de 10 à 20 % • Les reversements ne sont plus lissés sur 3 ans mais sur 5 ans • La mise en œuvre des reversements est conditionnée.
------------	---

II. PREVISIONS DES RESULTATS 2025 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

1) Résultats prévisionnels 2025

Le résultat de l'exercice correspond au solde entre les recettes et les dépenses de l'exercice. En 2025, le résultat de l'exercice est estimé en excédent à hauteur de 4,4 M€ sur la section de fonctionnement et de 7,3 M€ sur la section d'investissement (hors restes à réaliser).

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Section de fonctionnement	30 924 K€	35 291 K€	4 367 K€
Section d'investissement	6 154 K€	13 504 k€	7 350 K€

2) Objectifs 2026

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

Alors que l'inflation est attendue à un niveau stabilisé de 1.6 % pour 2026, l'État engage à partir de 2026 un programme de redressement budgétaire pluriannuel d'ampleur exceptionnelle. Le projet de loi de finances 2026 vise notamment à ramener le déficit public à 4,7 % du PIB, grâce à une réduction de 17 milliards d'euros des dépenses publiques, par le biais de la possible réduction de certains dispositifs de compensation qui pourrait limiter significativement les ressources de la collectivité.

Ce contexte exerce une pression significative sur les collectivités locales. À titre d'exemple, **la contribution de la CCVE au redressement des finances publiques est estimée à 756K€ en 2026.** L'intercommunalité doit donc composer avec des ressources fiscales et des dotations faiblement dynamiques, tout en respectant les engagements contractuels de maîtrise des dépenses. Par ailleurs, l'année 2026 sera marquée par les élections municipales, ainsi que le renouvellement du conseil communautaire.

Dans ce cadre, deux principes structurent le budget primitif 2026 : assurer la continuité des actions engagées en limitant les nouvelles dépenses aux projets déjà validés, et préserver la solidité financière de la collectivité par une gestion rigoureuse, centrée sur le contrôle des dépenses de fonctionnement et la maîtrise de l'endettement. L'objectif est de maintenir une situation financière saine tout en garantissant la qualité des services rendus.

L'épargne de gestion (correspondant aux recettes de fonctionnement diminuées des dépenses de fonctionnement) doit être maîtrisée, contraignant ainsi les marges de manœuvre en section de fonctionnement. Il est ainsi proposé de maintenir pour le budget 2026 une épargne de gestion.

En fonctionnement, les dépenses devront rester stables, et toute nouvelle dépense doit justifier d'une valeur ajoutée. Il convient donc :

- D'arbitrer les priorités en matière de services publics rendus à l'utilisateur ;
- D'optimiser les dépenses de fonctionnement par le recours à de nouvelles approches et une mise en concurrence systématique dans le cadre d'une réglementation évolutive et assouplie en matière de commande publique ;
- D'intensifier les mutualisations et les transferts de compétences ;
- D'optimiser les recettes et conserver un autofinancement suffisant.

En investissement, seuls les projets structurants déjà engagés sont inscrits au budget 2026. Aucun nouvel investissement majeur n'est programmé afin de préserver la liberté de décision de la prochaine mandature. Il convient par ailleurs de sécuriser et prioriser les investissements dont le financement est assuré : opérations faisant l'objet de subventions, de contrats départementaux et dispositifs régionaux ou de l'Etat.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2026, les dépenses communautaires continueront de s’inscrire dans une stratégie de maîtrise, mais également de stabilité.

L’objectif est de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général avec des recherches d’économie et de mutualisation, tout en déployant la mise en service des nouveaux équipements intercommunaux, ainsi que la mise en place de nouveaux projets/manifestations.

Afin de permettre une meilleure visibilité pour les élus, la CCVE a opté depuis le ROB 2024 pour une présentation des orientations budgétaires par politiques publiques. Cela induit pour chaque secteur l’intégration de frais de structure (communications, fluides, logiciels...) quand cela est possible. Cependant, les charges de personnels sont analysées à part (dans la partie « Rémunération »).

Nota : La clôture des comptes n’étant pas finalisée au 20 janvier 2026, date du Conseil Communautaire de l’approbation du ROB, l’évolution des dépenses est calculée entre le BP 2025 et la proposition d’inscription au BP 2026. Par ailleurs, s’agissant de prévisions et de tendances, des ajustements pourront intervenir d’ici le vote du budget en février 2026.

1) Fiscalité

a. Dépenses fiscales

Les prévisions pour 2026 des dépenses fiscales en fonctionnement sont en hausse de 6% par rapport au BP 2025, s’expliquant principalement par l’impact possible du DILICO 2 sur la CCVE.

FISCALITE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	6 698,1 K€	6 746,9 K€	5 299,2 K€	7 119,7 K€	6%
Dégrèvements foncier non bâti	0,3 K€	0,1 K€	0,0 K€	0,1 K€	0%
Dégrèvements GEMAPI / TASCOM	21,3 K€	20,0 K€	22,9 K€	30,0 K€	50%
Fraction de TVA compensatoire	136,5 K€	145,0 K€	0,0 K€	145,0 K€	0%
FNGIR	6 081,8 K€	6 081,8 K€	5 068,2 K€	6 081,8 K€	0%
FPIC : part EPCI	458,2 K€	500,0 K€	208,2 K€	500,0 K€	0%
DILICO				362,8 K€	>100%

Des dépenses de dégrèvements fiscaux

Les dégrèvements fiscaux (GEMAPI, Taxe sur les Surfaces Commerciales – TASCOM) ou encore les dégrèvements suite aux délibérations de l’EPCI en faveur des jeunes agriculteurs (exonération de taxe sur le foncier non bâti) sont estimés à 30 K€. L’augmentation de 10 k€ s’explique par l’incertitude sur le montant de ces dégrèvements et le CA 2025 prévisionnel.

Le Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)

La Communauté de communes du Val d’Essonne contribuera encore cette année à hauteur de 6 081,8 K€. Ce montant est figé depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2013.

Des dépenses obligatoires de péréquation : le FPIC

La Communauté de communes du Val d'Essonne contribue au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour sa part due selon le régime de droit commun, mais prend également en charge une part du FPIC à la place des communes, par le biais d'une répartition dérogatoire libre votée à l'unanimité.

L'estimation pour 2026 doit tenir compte des évolutions du potentiel financier agrégé (PFIA) et du revenu par habitant. Par ailleurs, la répartition du prélèvement du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres est effectuée selon le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

Le fonds de réserve au profit des collectivités territoriales : DILICO 2

En 2026, conformément à l'article 76 du projet de loi de finances pour 2026, la nouvelle en œuvre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales pourrait impacter la CCVE à hauteur de 362,8 k€ au titre du DILICO 2.

b. Recettes fiscales (hors taxes affectées)

Une baisse de 1% des recettes de fonctionnement est envisagée pour 2026 au regard du BP 2025. Toutefois, les hypothèses financières fiscales ont été réalisées sur la base de l'Etat fiscal 1259 reçu en 2025. L'état 2026 transmis par les services de l'Etat sera réceptionné courant mars 2026, après le vote du budget.

Recettes	30 234,3 K€	30 139,8 K€	28 061,4 K€	29 806,0 K€	-1%
Produits de la fiscalité :	9 768,2 K€	9 623,1 K€	9 030,4 K€	9 873,9 K€	3%
Recettes fiscales foncières :					
- Taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS)	8 311,4 K€	8 251,7 K€	7 728,4 K€	8 476,2 K€	3%
- Taxe Foncière (bâti, non bâti)					
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)					
TASCOM	669,8 K€	610,0 K€	567,5 K€	619,1 K€	1%
IFER	764,9 K€	730,0 K€	713,8 K€	778,6 K€	7%
Rôles supplémentaires des Impôts Directs Locaux	22,1 K€	31,4 K€	20,7 K€	0,0 K€	-100%
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) :	3 096,4 K€	2 917,2 K€	3 077,5 K€	2 888,5 K€	-1%
DGF - partie Dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation)	885,0 K€	750,0 K€	946,4 K€	800,0 K€	7%
DGF - partie Dotation de compensation	2 211,4 K€	2 167,2 K€	2 131,1 K€	2 088,5 K€	-4%
Dotations de compensation :	17 294,3 K€	17 597,8 K€	15 908,5 K€	17 043,7 K€	-3%
Fraction de TVA - taxe d'habitation (mise en place à compter de 2021 pour remplacer les recettes de Taxe Habitation des résidences principales)	10 965,8 K€	11 185,1 K€	10 119,6 K€	11 185,1 K€	0%
Fraction de TVA - CVAE (mise en place à compter de 2023 pour remplacer les recettes de CVAE)	4 377,6 K€	4 465,2 K€	4 001,7 K€	4 465,2 K€	0%
Dotation de compensation de la TP (DCRTP)	9,9 K€	15,3 K€	0,0 K€	0,0 K€	-100%
Dotation de compensation économique	1 665,5 K€	1 811,0 K€	1 630,3 K€	1 237,2 K€	-32%
Dotation de compensation de pertes de taxes foncières	275,5 K€	121,3 K€	156,9 K€	156,2 K€	29%
Autre :	75,4 K€	1,7 K€	44,9 K€	0,0 K€	-100%
FCTVA de fonctionnement	75,4 K€	1,7 K€	44,9 K€	0,0 K€	-100%

Les produits de la fiscalité :

▪ Les impôts directs locaux :

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales : taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB), et la cotisation foncière des entreprises CFE (hors rôles supplémentaires).

- **THRS, TFB et TFNB :**

La CCVE maintient les exonérations mises en place depuis le 25 septembre 2012 :

- Exonération de 100% sur 5 ans des propriétés non bâties exploitées en agriculture biologique
- Exonération de 50% sur 5 ans des propriétés non bâties exploitées par de jeunes agriculteurs

Le dynamisme des ressources fiscales repose sur 2 principes : l'augmentation des bases et l'augmentation des taux.

Depuis l'instauration de la taxe sur le foncier bâti en 2016, aucun changement de taux n'est intervenu. Cette stabilité sera maintenue pour l'exercice 2026 conformément aux prévisions budgétaires. Pour rappel, les taux votés par l'intercommunalité et en vigueur depuis 2016 sont les suivants :

Impôts	Taux
Taxe d'habitation	8,09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,13%
Cotisation Foncière des Entreprises	22,44%

Le produit suivra donc l'évolution des bases, qui évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

En effet, l'article 99 de la LFI 2017 (article 1518 du CGI) a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation est donc désormais calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

- **CFE :**

La CCVE compte maintenir les exonérations mises en place depuis le 25 septembre 2012 pour les médecins et auxiliaires médicaux sur une période de 5 ans. Par ailleurs, les entreprises dont le montant de chiffres d'affaires ou de recettes n'excède pas 5 000 € sont exonérées de cotisation minimum.

Depuis 2021 les produits de CFE ont considérablement diminué suite à la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles prévue par la Loi de Finance 2021 ; réduction inscrite dans les mesures gouvernementales dans le cadre du plan de relance post-covid crise sanitaire. Cette baisse d'imposition est prise en charge par l'État par une compensation.

- **Rôles supplémentaires :**

L'administration fiscale dispose d'un pouvoir de redressement jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant l'année au titre de laquelle l'imposition est due, lorsqu'elle constate des erreurs ou des omissions dans les impositions établies initialement.

▪ Produits de la fiscalité reversée :

La fiscalité reversée par l'Etat comprend le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

- **TASCOM :**

La taxe sur les surfaces commerciales est estimée à 619 K€ en 2026.

- **IFER :**

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseau est estimée à 779 K€ en 2026.

▪ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La DGF est composée de deux dotations : la dotation d'intercommunalité, ainsi que la dotation de compensation.

- **Dotation d'intercommunalité :**

La dotation d'intercommunalité est composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et évolue en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF), de la population DGF, du potentiel fiscal et de la valeur du point national. Cette dotation est estimée à la baisse pour l'année 2026, à 800K€ (- 85 k€ par rapport au BP 2025).

Cette baisse s'explique par la prévision du CIF de la CCVE, qui est estimé à la baisse pour 2026 (il était stable depuis 2022).

Pour rappel, le CIF est le rapport entre les recettes fiscales de l'EPCI diminuées des dépenses de transfert (AC et DSC) de l'EPCI et les recettes fiscales perçues par les communes du groupement.

- **Dotation de compensation de la DGF :**

La dotation de compensation correspond au montant reçu l'année précédente auquel on applique un taux d'écrêtement national.

▪ Autres compensations :

- **Fraction de TVA – Taxe d'Habitation :**

La suppression progressive de la taxe d'habitation est compensée par des recettes de compensation versées par l'Etat. La fraction de TVA, instaurée depuis 2021, est une compensation dynamique de perte de fiscalité liée à la taxe d'habitation, puisqu'elle est indexée sur l'évolution de la TVA perçue par l'Etat, et non pas en fonction de l'augmentation ou de la revalorisation des bases fiscales.

- **Fraction de TVA – CVAE :**

La suppression de la perception par les EPCI d'une partie du produit de la CVAE est compensée par des recettes versées par l'Etat. Au même titre que la fraction de TVA sur la taxe d'habitation, la fraction de TVA de CVAE, instaurée depuis 2024, est une compensation dynamique puisqu'elle est indexée sur l'évolution de la TVA perçue par l'Etat.

- **Dotation de compensation de la taxe professionnelle :**

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), compensée à l'euro près jusqu'en 2018, connaît depuis des baisses, pour tendre à niveau nul en 2026 selon l'état 1259.

- **Dotation de compensation économique et de pertes de taxes foncières :**

La réforme de la fiscalité des locaux industriels et des taxes foncières instauré en 2021 a entraîné une réduction de 50 % des bases d'imposition des locaux industriels soumis à la CFE et à la taxe foncière, dans l'objectif d'améliorer la compétitivité industrielle française. Cette baisse significative des bases a mécaniquement réduit les recettes fiscales des collectivités concernées.

Pour neutraliser cet effet, l'État verse une dotation de compensation économique calculée sur la perte de recettes constatée par rapport à la situation antérieure à la réforme. Toutefois, cette compensation sera réduite en 2026 compte tenu de la contribution de la CCVE au redressement des finances publiques, évaluée à 393 K€.

2) Transferts financiers aux communes

En 2021, les transferts financiers aux communes représentaient 41% de l'utilisation des recettes globales de fiscalité (hors taxes affectées). Ce ratio sera remis à jour lors du rapport quinquennal qui sera établi courant 2026.

COMMUNES	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	9 290,2 K€	9 295,2 K€	9 290,2 K€	9 295,2 K€	0%
Attribution de Compensation (AC)	8 148,5 K€	8 148,5 K€	8 148,5 K€	8 148,5 K€	0%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	1 141,6 K€	1 141,6 K€	1 141,6 K€	1 141,6 K€	0%
FPIC : prise en charge d'une partie du FPIC des communes sur régime dérogatoire	0,0 K€	5,0 K€	0,0 K€	5,0 K€	0%
Recettes	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	0%
Attribution de Compensation (AC)	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	1,1 K€	0%

L'Attribution de Compensation (AC) :

Le montant de l'attribution de compensation versés aux communes a été modifié en 2022 suite à la révision opérée par la Clect dans le cadre du transfert de la vidéoprotection.

Le montant pour 2026 est de 8 148,5 K€ en dépense et 1,1K€ de recettes, soit un total de 8 147,4K€.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

La Dotation de Solidarité Communautaire est une dépense facultative pour l'EPCI, dont l'objectif est de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes, dans le cadre de la mise en place de critères « péréquateurs ».

La CCVE a finalisé en 2024 un travail de révision de la répartition de l'enveloppe allouée à la DSC entre les différentes communes membres, afin de se conformer aux nouveaux critères d'attribution de cette dotation dont le régime juridique a été refondé à l'occasion de la Loi de finances 2020.

Ainsi, la délibération du 11 avril 2024 prévoit de figer le montant alloué à la DSC par la CCVE jusqu'en 2026, soit un montant de 1 141,6 K€.

FPIC – Prise en charge d'une partie de la part communale :

Au-delà de la part du FPIC de l'EPCI (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) au titre du droit commun, la CCVE a souhaité depuis 2016 apporter une aide supplémentaire aux communes, en prenant en charge l'augmentation de la part communale du FPIC notifiée chaque année aux communes.

Ainsi, le budget 2026 tient compte de l'application du régime dérogatoire libre, afin de prendre en charge une partie de la part communale correspondant à l'évolution depuis 2016 de la part communale du FPIC des communes membres, et ce dans l'attente du vote en conseil communautaire de la répartition choisie.

3) Services à la population

a. Espace France Services (EFS)

ESPACE FRANCE SERVICE (EFS)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	12,0 K€	16,6 K€	13,0 K€	18,5 K€	12%
Permanences	9,6 K€	12,9 K€	11,9 K€	15,4 K€	19%
Ateliers informatiques	1,2 K€	0,4 K€	0,3 K€	0,4 K€	0%
Autres frais de fonctionnement : abonnement, journée portes ouvertes, communication...	1,2 K€	3,3 K€	0,8 K€	2,7 K€	-17%
Recettes	40,0 K€	40,0 K€	45,0 K€	45,0 K€	13%
Fonctionnement du site France Service	40,0 K€	40,0 K€	45,0 K€	45,0 K€	13%

** Hors charges de personnel*

En 2025 (chiffres arrêtés au 31/10/25), **2090 usagers** ont été reçus en rendez-vous avec un conseiller France Services ou un permanencier, **2 336** se sont présentés à l'accueil pour obtenir des informations et **3 171** ont pu être renseignés par téléphone.

Par ailleurs, **1 252 personnes** ont bénéficié de l'espace multimédia mis à disposition du public pour accomplir diverses démarches administratives. Cet espace est principalement utilisé pour la navigation sur Internet, ainsi que pour la numérisation et l'impression de documents.

Ainsi on comptabilise une fréquentation de la structure par plus de **9 200 administrés** jusqu'au 31/10/25, contre 6 856 en 2024.

Il est à noter une forte augmentation de la fréquentation chaque année.

EFS 2025	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL ANNEE
Flux accueil physique	176	189	250	274	243	366	301	71	283	183	2336
Flux accueil téléphonique	342	201	309	455	336	273	341	186	291	437	3171
Flux accueil par mail	2	4	7	3	0	3	8	2	7	7	43
Flux permanences	74	77	91	90	86	108	62	50	100	95	833
Flux accompagnement Conseillères	144	102	144	128	152	113	124	83	106	89	1185
Flux accompagnement Itinérance	11	6	14	12	13	0	0	0	10	6	72
Flux espace multimédia	95	111	115	112	121	156	136	113	162	131	1252
Ateliers numérique	23	26	50	22	34	0	4	0	13	27	199
Information collective	40	22	42	27	14	16	0	0	12	9	182
Flux Total	907	738	1022	1123	999	1035	976	505	984	984	9273

- [Les projets 2026 :](#)

Les permanences itinérantes de l'EFS dans les communes du territoire (8), ainsi que les ateliers d'inclusion numérique, sont maintenus en 2026.

Une augmentation du nombre de permanences juridiques est prévue en 2026 afin de désengorger le planning de rendez-vous de ces permanences qui sont très sollicitées, principalement sur des questions de droit de la famille. L'EFS a demandé au CIDFF de prévoir 5 permanences mensuelles au lieu de 4 actuellement. Le Budget 2025 d'un montant de 7 963 € serait augmenté à hauteur de 10 351€ pour ces permanences juridiques généralistes du CIDFF.

b. Santé

SOINS / SANTE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	30,3 K€	37,1 K€	29,4 K€	28,0 K€	-25%
Télécabine	13,5 K€	12,2 K€	12,2 K€	0,0 K€	-100%
Soutien à la mobilité des étudiants en médecine	14,6 K€	19,5 K€	14,0 K€	18,7 K€	-4%
Soutien au logement des étudiants en médecine	0,0 K€	1,8 K€	0,0 K€	6,0 K€	233%
Temps de rencontre	1,1 K€	2,6 K€	2,2 K€	2,2 K€	-14%
Adhésion au Réseau français Villes-Santé	0,8 K€	0,8 K€	0,8 K€	0,8 K€	1%
Communication	0,3 K€	0,2 K€	0,2 K€	0,2 K€	11%

** Hors charges de personnel*

La Communauté de communes du Val d'Essonne réaffirme son engagement dans l'exercice de sa compétence « politique en faveur de l'accès aux soins », notamment à travers la mise en œuvre de dispositifs dédiés aux jeunes médecins et un rôle de facilitation auprès des initiatives locales.

Dans un contexte de sous densité médicale, la lutte contre la désertification constitue un enjeu majeur pour garantir la prise en charge des nouveaux patients et réduire les délais de rendez-vous. **L'attractivité du territoire** demeure ainsi un levier essentiel pour attirer et fidéliser les professionnels de santé et maintenir une offre de soins adaptée aux besoins de la population.

Les actions mises en place par la CCVE :

- [Les projets 2026 :](#)

Le soutien à la mobilité des étudiants en médecine

Pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des futurs professionnels de santé, la collectivité poursuit en 2026 sa politique d'appui à la mobilité des étudiants en médecine.

Cette démarche s'appuie notamment sur la convention partenariale conclue le 1er juillet 2025 avec l'association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale (AAPISE), permettant aux étudiants d'accéder à une offre de services élargie : location et vente de véhicules, location de deux-roues, garage solidaire et diagnostics individuels de mobilité.

Pour l'année 2026, une enveloppe est prévue afin de soutenir les déplacements de 24 étudiants en médecine effectuant leur stage sur le territoire.

Le soutien à l'hébergement des internes

La CPTS prévoyant d'interrompre prochainement le versement de l'indemnité logement de 200 € par mois accordée aux internes en stage sur le territoire, la Communauté de communes mène une réflexion pour assurer la continuité de ce soutien.

L'enveloppe projetée permettrait d'accompagner jusqu'à cinq étudiants par session, soit dix internes sur l'année 2026 à partir de la session d'hiver qui débiterait en novembre. Les modalités opérationnelles restent à définir : critères d'éligibilité, conditions de versement et règlement d'attribution de l'aide, en vue d'une mise en œuvre effective en 2026.

Organisation de temps de rencontre avec les étudiants

En 2025, la CCVE a organisé trois temps d'accueil en janvier, juin et décembre afin de renforcer l'intégration des internes en stage sur le territoire, en lien étroit avec leurs maîtres de stage universitaires et les partenaires locaux du secteur de la santé.

Un kit de bienvenue composé de produits locaux leur est remis à cette occasion.

Le budget alloué à cette action concerne également des frais d'alimentation à destination de ces différentes rencontres privilégiées sur le temps du midi.

Accueil des Docteurs Juniors

Deux réunions ont été animées en 2025 par L'ARS pour l'accueil des futurs Dr Juniors (concerne leur dernière phase des études de médecine qui intervient entre la fonction d'interne de médecine et être officiellement médecin diplômé. Dans ce cadre les communes du territoire ont été sollicitées par l'ARS afin de recenser les cabinets médicaux vacants dans lesquels exerce au moins un médecin généraliste titulaire d'une thèse. Cette disposition pourrait permettre d'optimiser l'usage de locaux médicaux actuellement inoccupés tout en garantissant un encadrement effectif par un praticien expérimenté, contribuant ainsi à une meilleure couverture médicale locale.

Dans cette perspective, le territoire continue de renforcer son maillage de maîtres de stage universitaires (MSU), condition essentielle à l'accueil des futurs Dr Juniors. Il compte désormais 12 MSU, contre 9 précédemment illustrant la mobilisation croissante du corps médical local en faveur de la formation et de l'attractivité médicale du territoire.

Adhésion au Réseau français Villes-Santé

Il s'agit de reconduire pour la CCVE l'accès à un espace national de ressources, de réflexion, de partage d'expériences et d'actions permettant l'élaboration d'une stratégie en santé pertinente et efficace en faveur du territoire et de ses habitants.

c. Aide à la personne

AIDE A LA PERSONNE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	132,0 K€	141,6 K€	139,2 K€	147,8 K€	4%
Fonctionnement du service : EPI, fourniture diverse, adhésions, logiciel, communication, ...	9,3 K€	13,0 K€	8,6 K€	11,5 K€	-12%
Associations partenaires	119,6 K€	121,0 K€	124,5 K€	127,2 K€	5%
Projets : accompagnement de l'équipe, actions CPOM, rendez-vous des aidants, expertise, ...	3,1 K€	7,6 K€	6,1 K€	9,1 K€	20%
Recettes	203,1 K€	166,0 K€	327,1 K€	101,0 K€	-39%
Recettes des usagers	-0,9 K€	80,0 K€	111,1 K€	85,0 K€	6%
Département - CPOM contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (en cours - montant recette inconnue)	166,6 K€	70,0 K€	194,0 K€	XXX	XXX
Recettes des organismes prises en charge prestations aide à domicile (CNAV, CNRACL, CMCAS, ...)	37,3 K€	16,0 K€	22,0 K€	16,0 K€	0%

Répartition des usagers du service communautaire d'aide à domicile au 31.10.2025 :

SERVICE D'AIDE A DOMICILE	2024	2025
Nombre d'usagers	150	123
Ballancourt-sur-Essonne	24	29
Menecy	108	94
Vert-le-Grand	18	16

On constate une diminution du nombre de bénéficiaires, entre les deux années, marquée par des placements en établissements spécialisés, ainsi que par des décès.

- Nombres de personnes aidées pour l'année 2025 :



87 usagers
Moyenne d'âge 84 ans



36 usagers
Moyenne d'âge 82,5 ans

Le service a célébré l'anniversaire d'une bénéficiaire centenaire.

- Nombre d'agents : 9 intervenantes à domicile (5 auxiliaires de vie, 4 aides à domicile)
- Nombre de kilomètres parcourus : 24 608 kms

Les services d'aide à domicile de la Communauté de communes du Val d'Essonne ont contribué au maintien à domicile de 2 721 personnes (dont 1834 femmes et 887 hommes). Le service interne de la CCVE existe depuis la prise de compétence du 1er juillet 2017, avec un maillage territorial des partenaires associatifs tant financièrement, que dans des actions auprès des personnels intervenants et animation en lien avec les communes.

Les partenaires associatifs :

- ASAD (Aides et Soins à Domicile Seine-Essonnes) : **491** personnes dont **334** femmes et **157** hommes ;
- ASAMDTA (Association de soins, d'aide-ménagère à domicile et de transport accompagné de la région de la Ferté Alais) : **230** personnes dont **158** femmes et **72** hommes ;
- ASAMPA (Association Soins Aide-Ménagère aux Personnes Âgées) : **49** personnes dont **29** femmes et **20** hommes ;
- **1828** séniors étaient accompagnés par le CLIC dans les démarches administratives pour l'aide à domicile dont **1226** femmes et **602** hommes.

Le soutien financier aux associations partenaires : ASAD, ASAMDTA, ASAMPA, CLIC

La Communauté de Communes soutient financièrement les associations qui maillent le territoire du Val d'Essonne (ASAD, ASAMDTA, ASAMPA) ainsi que le CLIC.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES (€)	ASAD	ASAMPA	ASAMDTA		CLIC cotisation	TOTAL ANNUEL
2024	10.953,95	2.019,61	42.328	9.547,20	54.096	118.944,76
2025*	8.011,50	2.065,93	42.328 (cotisation)	7.840,80	55.352	115.598,23

*montants arrêtés au troisième trimestre. Le solde 2025 est versé en janvier 2026.

Remarques :

Les calculs des cotisations reposent sur les données de l'INSEE (chiffres 2014 pour l'ASAMDTA et chiffres du dernier recensement de la population des plus de 60 ans pour le CLIC).

Accompagnement départemental – Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM)

Le « CPOM » Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen conclu en 2020 avec le Département a été prorogé à deux reprises pour l'année 2025. Une nouvelle mouture va être proposée pour un nouvel accompagnement financier de la collectivité. La Communauté de communes va candidater sur ce nouveau dossier pour la période de couverture de 2026 à 2028.

Ce dispositif financier permet de poursuivre les actions en faveur des séniors dans le cadre de leur maintien au domicile, de développer l'activité du service auprès des agents du service, des bénéficiaires et leurs aidants.

Les actions en faveur des séniors et aidants, se poursuivent en 2026 :

Café des aidants en partenariat avec le CLIC : rendez-vous mensuel à Cerny (café solidaire). Soutien via des outils de communication en relais d'information pour les administrés (site internet, journal du Val d'Essonne).

Rendez-vous des aidants : temps d'échange et d'animations spécifiques adaptées aux besoins des aidants/séniors. L'accompagnement des aidants constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'aide apportée à domicile.

La poursuite de la participation aux ateliers du SAAD pivot sud-est avec la mise en place d'actions en faveur des agents (formations mutualisées), échanges des bonnes pratiques pour le développement et la recherche de qualité du service d'aide à domicile.

Actions nouvelles :

Convention avec une infirmière en pratiques avancées : accompagnements des équipes dans les pratiques professionnelles (thématique : nutrition, pathologies des séniors...) et sessions collectives de partages d'informations en soutien pour les bénéficiaires communs pris en charge.

Actions séniors : initier des actions pour les séniors isolés socialement (temps de rencontres partagés...).

Développement de nouveaux outils de communication de repères pour les bénéficiaires : trombinoscope du service SAAD (lors des remplacements des agents...), magnet d'identification du service (numéros du service...).

Répondre à la réforme du secteur domiciliaire : Mise en conformité des différents outils (documents actualisés, dossiers usagers, logiciel métiers).

Rencontre de nouveaux partenaires/services internes CCVE pour renforcer les actions auprès des bénéficiaires et leurs aidants (1 séance de conte/1 atelier lecture/projet avec l'association vélo à destination des séniors et les aidants).

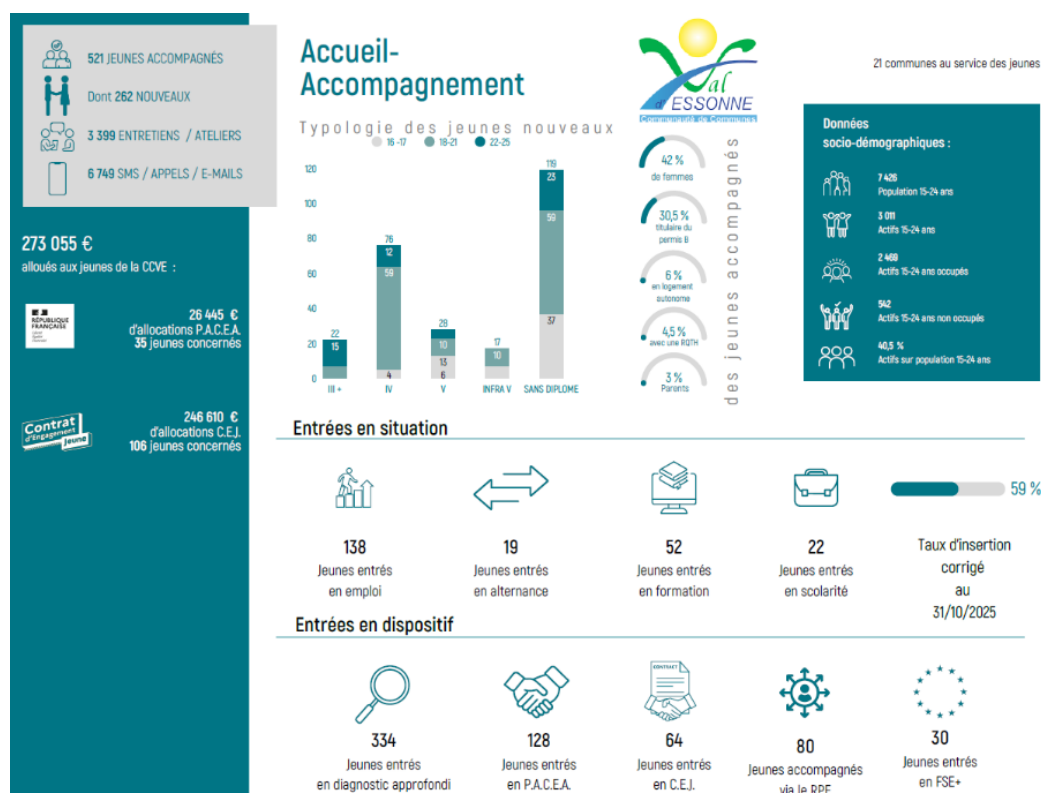
d. Insertion

INSERTION PROFESSIONNELLE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	179,4 K€	224,4 K€	225,0 K€	228,4 K€	2%

* Hors charges de personnel

Bilan de la Mission Locale des 3 vallées (ML3V) au 31 octobre 2025 :

- Au 31 octobre 2025, 521 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont été accompagnés.
- 59 % des jeunes suivis la ML3V sont entrés en situation (scolarisation/formation/emploi...)



Suivi Financier de la ML3V à l'échelle départementale

Pour rappel en 2025, une augmentation de 25,5 % avait impactée les 7 EPCI couverts par la Mission Locale, suite aux pertes de contributions financières d'autres partenaires institutionnels (Etat, région, département).

La ML3V pour combler cette perte prévisionnelle a déposé en aout 2025 un projet auprès du Fonds Social Européen (service FSE DRIEETS Ile-de-France) pour le co financement d'une action d'accompagnement renforcé à l'emploi des jeunes d'un montant de recettes de 110 000€ / an pour les exercices 2024 à 2027.

À ce jour, les projets présentés auprès du service FSE DRIEETS Ile-de-France sont en cours d'examen.

En 2026 une augmentation de 1,5% du coût de la vie a été sollicitée pour les EPCI couverts par l'association, soit un budget prévisionnel s'élevant à 228 295€.

Projet reconduit en 2026

L'objectif jobs jeunes sera reconduit en 2026. Cet événement à destination des jeunes les aide à trouver un emploi saisonnier et/ou un job d'été.

L'objectif Jobs jeunes s'est tenu le **Mercredi 02 Avril 2025** dans les locaux de la CCVE à Ballancourt sur Essonne, et a accueilli **108 personnes** dont 20 parents, soit un total de **88 Jeunes** qui ont réalisés plus de **200 entretiens** auprès de la **quinzaine d'entreprises et partenaires** venus à leur rencontre.

Les équipes de la CCVE, représentées par l'EFS, le service du développement économique ainsi que les partenaires représentés par la ML3V et France Travail, ont accueilli et orienté les jeunes tout au long de l'après-midi. Ils ont également veillé à un accueil professionnel et convivial des entreprises et associations présentes. Des retours positifs des employeurs et des jeunes sur cette action ont été adressés aux équipes de la CCVE et de l'Espace France Services.

Prochaine session : Mercredi 11 mars 2026.

e. Cohésion sociale

COHESION SOCIALE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	14,2 K€	17,5 K€	17,5 K€	18,9 K€	8%
Cotisation annuelle Centre Hubertine Auclerc	4,0 K€	4,0 K€	4,0 K€	4,0 K€	0%
Subventionnement de l'association Léa Solidarité Femmes	6,0 K€	5,0 K€	5,0 K€	5,0 K€	0%
Actions de sensibilisation :	4,2 K€	8,5 K€	8,5 K€	9,9 K€	16%
Journée des droits des femmes (8 mars)	1,4 K€	1,0 K€	1,0 K€	1,0 K€	0%
Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre)	0,0 K€	1,5 K€	1,5 K€	1,0 K€	-33%
Projet de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes	2,8 K€	2,5 K€	3,7 K€	2,5 K€	0%
Stéréotype : Organisation d'une conférence de sensibilisation sur les stéréotypes de genre	0,0 K€	3,0 K€	1,7 K€	3,0 K€	0%
Bonus appel à projet Développement durable	0,0 K€	0,5 K€	0,5 K€	0,5 K€	0%
Action du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Essonne)	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	1,9 K€	>100%

La CCVE est compétente en matière de « promotion de l'égalité et d'accès aux droits ».

Bilan de l'année 2025 :

Le budget 2025 (17 452 €) a permis d'adhérer au Centre Hubertine Auclert – Centre Francilien pour l'égalité femmes-hommes, de soutenir l'association Léa Solidarité Femmes et de mener des actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public (180 élèves sensibilisés en 2025).

Depuis 2021, chaque année, la Communauté de communes accompagne les associations portant des projets innovants en lien avec la transition écologique et énergétique. Dans le cadre de cet accompagnement, un bonus financier (500 €) a été mis en place en 2024. Il peut, chaque année, être attribué à deux projets comprenant une dimension de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2025, 250 € ont été attribués au projet de l'association Vir'volt qui propose des ateliers d'éducation à l'environnement, des projets d'animation culturelle, de rénovation du patrimoine et de construction écologique. L'association est attentive à la question de l'égalité tant en termes de participation mais également en termes de contenus. 250 € ont également été attribués à l'association de sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie. Les interventions de l'association sont à destination du public scolaire, un public mixte.

Enfin, un temps de sensibilisation a été proposé aux agents dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes (8 mars) et une pièce de théâtre a été jouée par la Compagnie « Le Mimosa », à Saint-Vrain à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2025. Ce dernier évènement a rassemblé une trentaine de personnes qui a pu échanger, en clôture, avec l'association Léa Solidarité Femmes venue pour animer un temps d'échanges.

Il est à noter, qu'au-delà des actions budgétées, plusieurs évènements liés à l'égalité ont été menés par les services de la Communauté de communes :

- Le conservatoire du Val d'Essonne a proposé un concert dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes (8 mars) ;
- Le service développement local et tourisme, en partenariat avec le Conservatoire du Val d'Essonne, a proposé un évènement à l'occasion des journées du patrimoine en septembre 2025.
- Une infolettre a été diffusée à l'ensemble des agents à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

▪ **Les projets 2026**

Il est proposé de maintenir l'adhésion au Centre Hubertine Auclert ainsi que l'aide apportée à l'association Léa Solidarité Femmes qui verra bientôt l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil des femmes victimes de violences dans le sud Essonne.

La Communauté de communes ayant été retenue à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt du Centre Hubertine Auclert, il lui est possible de développer des actions de sensibilisation et de formation aux politiques locales d'égalité des genres et de les ouvrir au bloc communal. Ainsi, il est proposé :

- D'organiser une demi-journée de sensibilisation à destination des agents (400 €) ;
- Une journée de formation auprès de 15 agents volontaires (1 500 €).

Il est proposé de maintenir les actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public en organisant :

- un ou des évènements à l'occasion des journées internationales des droits des femmes (8 mars) et de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre) ;
- 4 sessions de sensibilisation (2 fois deux heures pour une classe) dans des collèges avec l'association Arkéomédia ;
- 10 ateliers de sensibilisation (1 heure pour une demie classe) dans les écoles primaires avec le « Professeur X » ;
- le maintien des 500 € de bonus mis en place dans le cadre de l'appel à projet Développement durable.

Dans le cadre des partenariats avec l'association Léa Solidarité Femmes et le Centre Hubertine Auclert, des actions spécifiques pourront-être développées avec les partenaires de la Communauté de communes. Ces structures pourront notamment être sollicitées dans le cadre des actions prévues au Contrat Territorial de Développement Culturel (CTDC) pour les journées internationales (8 mars et 25 novembre) et les journées du patrimoine.

Enfin, à l'instar de l'action mise en place lors de l'opération « Job jeunes » en 2025, une exposition ou la projection d'une vidéo de sensibilisation pourront-être mises en place en 2026 au titre de l'insertion professionnelle.

f. Conservatoire

CONSERVATOIRE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	109,8 K€	91,6 K€	54,1 K€	104,8 K€	14%
Enseignement, projets de diffusion :	18,0 K€	21,1 K€	20,4 K€	27,7 K€	31%
<i>dont Spectacles et concerts</i>	<i>12,7 K€</i>	<i>13,7 K€</i>	<i>12,4 K€</i>	<i>14,6 K€</i>	<i>7%</i>
<i>dont Enseignement et stages</i>	<i>5,3 K€</i>	<i>7,4 K€</i>	<i>8,0 K€</i>	<i>13,1 K€</i>	<i>76%</i>
Fonctionnement du service : petit équipement, fournitures diverses, adhésions, logiciel, communication, redevance de reproduction de partition, entretien des instruments, frais bancaires...	5,1 K€	8,1 K€	7,0 K€	8,0 K€	-2%
Fonctionnement du bâtiment :	86,8 K€	62,4 K€	26,6 K€	69,2 K€	11%
Recettes	142,9 K€	91,6 K€	97,5 K€	101,0 K€	10%
Recette des usagers	141,5 K€	90,0 K€	96,9 K€	100,0 K€	11%
Participations communes aux interventions artistiques	1,4 K€	1,0 K€	0,0 K€	1,0 K€	0%
Associations petite enfance	0,0 K€	0,6 K€	0,6 K€	0,0 K€	-100%

* Hors charges de personnel

Le Conservatoire du Val d'Essonne est une école qui accueille des élèves de tout âge à se former dans les disciplines artistiques que sont la musique, la danse contemporaine, le théâtre et les Arts plastiques. C'est un lieu d'apprentissage et de transmission du savoir qui a pour objectif de trouver le plaisir de jouer seul et avec d'autres artistes en herbe pour s'épanouir dans l'échange. Le public est accueilli à partir de l'âge de 2 ans et sans limite d'âge.

L'équipe d'une vingtaine de professeurs qualifiés fondent leur enseignement sur les pratiques collectives, le croisement des disciplines et la diffusion en public dans un souhait d'ouverture aux Arts, d'épanouissement de l'élève et de partage.

Le Conservatoire communautaire répond aux missions de démocratisation de la Culture, de rayonnement sur le territoire du Val d'Essonne, de sensibilisation du public scolaire, d'échanges avec les partenaires du territoire.

Le projet d'établissement du conservatoire voté en 2024 précise les axes de développement pour les années 2024-2026 sur l'organisation et le fonctionnement, la pédagogie, l'artistique et le développement territorial.

A la rentrée de septembre 2025, le conservatoire accueille 312 élèves dans les locaux à Ballancourt-sur-Essonne et sur les communes de Vert-le-Petit et La Ferté-Alais, pour un total de :

- 375 inscriptions sur l'ensemble des disciplines
- 42 cours dans les 4 disciplines.

L'événementiel et activité du service en 2026

- **La diffusion des concerts et spectacles en 2026**

Treize actions de diffusion de concerts et de spectacles sont prévues en 2026 sur 8 villes de la Communauté de communes et avec pour objectif d'aller vers les publics et mailler la diffusion culturelle et artistique sur le territoire.

Les inscriptions au budget concernent les dépenses en régies son et lumières, locations de piano et location de costumes.

- **L'Enseignement et stages**

Les arts plastiques

La classe d'arts plastiques du conservatoire s'adresse aux enfants des écoles élémentaires et collège. La professeure réalise ses cours en prestation de service pour 3h45 de cours hebdomadaires. Elle est présente lors des réunions plénières et lors des spectacles pluridisciplinaires.

Le théâtre

La professeure de théâtre change de statut et effectue à partir du mois de novembre 2025 ses cours en prestation de service. Elle effectue 3 heures de cours hebdomadaires de janvier à juin 2026, puis 4h30 hebdomadaires à partir de septembre 2026 afin de créer un cours ados 14-17 ans en plus des cours pour enfants et ados 11-14 ans. La professeure est présente lors des réunions plénières et lors des spectacles pluridisciplinaires. Elle intervient dans une école de Ballancourt pour 10 heures.

Les cours de danse

Le cours de danse contemporaine est assuré par 2 professeurs à partir de la rentrée de septembre 2025, dont une professeure est en cours de qualification diplômante. Le poste de la deuxième professeure est partagé en 10 heures d'enseignement et 10 heures de coordination artistique et tutorat.

Le cours de danse classique n'a pas pu être créé à la rentrée de septembre 2025 faute de candidatures. Un nouveau recrutement sera prévu au premier semestre 2026 pour une création de la classe à la rentrée de septembre 2026.

Les stages pédagogiques

Des stages sont organisés vers les élèves de musique et danse par des intervenants extérieurs, pour enrichir la pédagogie de ces disciplines.

Les projets extérieurs avec interventions des professeurs dans les structures

- Ateliers musicaux au Relais Petite Enfance de Vert-le-Grand de janvier à juin 2026,
- Ateliers musicaux au Relais Petite Enfance de Itteville de septembre à décembre 2026,
- Location d'instruments Baschet au Relais Petite Enfance de Menecy sur février et avril 2026.

Maintenance et entretien du bâtiment

En dépit des hausses des indices de révision, la maintenance et l'entretien du bâtiment reste stable avec une prévision de hausse habituelle des indices de révision. Le ménage, auparavant effectué par la commune de Ballancourt ainsi que par un prestataire extérieur est désormais effectué uniquement par un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché. Une convention avec la commune de Ballancourt reste d'actualité pour effectuer les menus travaux nécessaires au fonctionnement de l'activité du conservatoire.

g. Culture

CULTURE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	21,5 K€	26,9 K€	22,2 K€	26,7 K€	0%
Concerts, spectacles, ateliers et autres projets	14,6 K€	16,0 K€	12,8 K€	15,9 K€	-1%
Cinéma de plein air	0,9 K€	2,0 K€	1,4 K€	2,0 K€	-2%
Fête de la science	5,4 K€	7,8 K€	7,8 K€	8,0 K€	2%
Autres besoins du service : adhésion, matériels...	0,4 K€	1,1 K€	0,2 K€	1,1 K€	0%
Recettes	0,0 K€	0,0 K€	5,0 K€	0,0 K€	N/A

* Hors charges de personnel

En 2023, la communauté de communes a signé un Contrat Territorial de Développement Culturel (CTDC) avec le département de l'Essonne permettant de développer un projet sur 3 ans décliné en 16 fiches actions, présentés aux commissions culture d'avril et de juin 2023. L'objectif de structurer et de donner un cap à la politique culturelle communautaire en faveur de la démocratisation de la culture, où le lien social et la diversité culturelle restent au cœur de ce projet.

Afin d'assurer le pilotage de cette politique, le service culturel de la CCVE a poursuivi les actions phares inscrites au CTDC (Contrat Territorial de Développement Culturel). Il s'agit de flécher les publics prioritaires tels que les adolescents et publics empêchés.

Le diagnostic culturel du territoire avec les acteurs des 21 communes (entretiens individuels et réunions) sera à poursuivre en 2026, suite à l'arrivée du nouveau binôme composé d'une responsable du service culturel et une chargée de mission de projet culturel.

Les actions mises en place par le service culturel de la CCVE

Les hivernales

Cette année, la CCVE poursuit son partenariat avec la compagnie *L'Atelier de l'orage* pour développer l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires du territoire.

Cette nouvelle édition met à l'honneur le « Théâtre masqué ».

La compagnie invitée se rendra auprès des publics pour assurer 15 séances de sensibilisation en milieu scolaire auprès de 30 classes du territoire du Val d'Essonne, 1 masterclass au conservatoire et auprès des élèves de théâtre et la projection d'un film documentaire « Feu Jupiter » de la Cie des Têtes de Bois à l'Espace Daniel Salvi de Ballancourt-sur-Essonne, suivie d'une rencontre avec les artistes, en partenariat avec le service culturel de Ballancourt-sur-Essonne.

Les concerts de poche

Les Concerts de Poche mènent une mission sociale, artistique et territoriale. Itinérants, ils créent du lien entre les habitants, contribuent au rapprochement des générations et à l'épanouissement de chacun en partageant la musique classique, le jazz et l'opéra avec ceux qui n'y ont pas toujours accès, du fait de leur éloignement géographique des grandes salles de diffusion.

Il s'agit de proposer un concert dans une commune et des ateliers dans différentes structures du territoire, afin d'amener les publics à s'emparer d'une proposition musicale classique à son plus haut niveau dans les lieux de proximité des habitants du Val d'Essonne.

En 2026, le projet se poursuit avec un projet centré autour du public adolescent, composé de lycéens de Mennecy et de jeunes de Cerny, fréquentant les établissements scolaires alentour.

Le Concert de poche final se tiendra dans le gymnase de Cerny.

Le ciné plein air

La 5ème édition du cinéma plein air en 2025, s'est tenue à la halle de Champcueil, autour de la thématique de la gourmandise, avec la participation de 20 enfants et 73 adultes. Un programme étoffé (concert du conservatoire avec deux ensembles musicaux, Food truck et séance de cinéma) a été proposé pour renforcer l'attractivité de cet événement.

La thématique proposée pour 2026 sera « l'eau ».

La fête de la science

En 2025, 210 élèves (7 classes), des Collèges de La Ferté-Alais et Ballancourt et du lycée de Cerny ont participé aux ateliers sur le thème de l'intelligence artificielle animés par l'association Kocoya Thinklab. La cible des pré-ados et ados a été atteinte.

Le spectacle de clôture par la compagnie Simagine à la salle des Vignes à Fontenay-le-Vicomte a été fléché en direction du public adolescent, adulte et familial.

En 2026, le projet tiendra compte de la thématique Nationale.

Les opérateurs culturels

La rencontre avec différents opérateurs culturels comme la scène nationale Evry et l'Opéra de Massy a permis de faire connaître la CCVE et d'établir un partenariat.

Événement à mener avec la nouvelle équipe culturelle (Opéra de Massy, Théâtre de l'Agora d'Evry).

Ce lien avec les opérateurs culturels fait partie des attentes identifiées pour le Projet Culturel de Territoire (PCT) et permet d'apporter une dynamique dans les communes dites rurales.

Le collectif Culture Essonne

L'adhésion au collectif Culture Essonne est un opérateur structurant. Cette adhésion permet de faire partie d'un réseau d'acteurs culturels. L'adhésion permet d'assister à des présentations de compagnies. Le Collectif accompagne les acteurs dans les appels à projet, informe de l'actualité culturelle et des aides financières de l'état. Permet des échanges de bonnes pratiques entre collectivités, montage de projet financier.

Les journées européennes du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine visent à la fois à sensibiliser, éduquer et rassembler le public autour du patrimoine culturel, historique et naturel, avec une attention particulière sur la mise en valeur des femmes dans l'espace public. Ce projet et son financement sont en lien avec les services de cohésion sociale, le conservatoire et le tourisme et patrimoine de la CCVE.

En 2025, une boucle a été organisée depuis la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot, au travers de quelques personnages féminins de La Ferté-Alais, en partenariat avec l'association d'histoire et patrimoine de La Ferté-Alais, suivie d'un concert du Conservatoire du Val d'Essonne.

Journée Internationale des Droits des Femmes

Événement à mener avec le chargé de mission environnement territorial et cohésion sociale : exposition, spectacle.

Semaine européenne de la réduction des déchets / Semaine européenne du développement durable

Événement à mener avec les services OM et développement durable dans une dynamique collective où la culture devient un levier de sensibilisation environnementale. En mobilisant artistes, habitants, associations, écoles et acteurs locaux, il crée un espace commun d'expression et d'action autour de la réduction des déchets.

Accueil logistique des intervenants extérieurs

Catering des artistes, accueil partenarial, Hébergement des artistes, besoins en matériel pour la mise en place des événements culturels.

Les recettes prévisionnelles en 2026

Le CTDC : En 2026, l'équipe réalisera un bilan du CTDC 2023-2025 et reprendra l'état des lieux du territoire afin de débiter la rédaction d'un nouveau CTDC.

Plan Culture et Ruralité : Ce dispositif, porté par les DRAC, s'articule autour de quatre axes principaux :

- Valoriser la culture et les initiatives locales qui font la fierté de nos territoires
- Soutenir les acteurs et le maillage culturels de proximité
- Faciliter la mobilité des artistes, des œuvres et des publics
- Accompagner les porteurs de projet par une ingénierie adaptée

Ce plan s'appuie sur les ressources culturelles des territoires ruraux - en particulier sur leurs patrimoines culturel et naturel et leurs acteurs culturels - la mobilisation des opérateurs et des structures labellisées du ministère de la Culture, la coopération interministérielle, le partenariat avec les collectivités territoriales, les réseaux associatifs, les acteurs ruraux, les acteurs privés et sur la participation des habitants.

Il vise en particulier à développer l'éducation artistique et culturelle et à accompagner les projets culturels des territoires ruraux en soutenant :

- Les équipes artistiques et les structures culturelles implantées en milieu rural (bibliothèques, librairies, cinémas, scènes conventionnées, scènes nationales de musiques actuelles, Ateliers de fabrique artistique, centres d'art, centres culturels de rencontre, tiers-lieux culturels...),
- Les projets hors-les-murs et itinérants, notamment les résidences d'artistes en territoire,
- Les festivals,
- Le tourisme culturel.

h. Médiathèque de La Ferté Alais

MEDIATHEQUE LA FERTE ALAIS	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	124,4 K€	161,7 K€	140,0 K€	168,1 K€	4%
Activités de la médiathèque : achat de livres/disques/abonnements presse, animations, logiciel...	88,2 K€	83,2 K€	78,4 K€	85,4 K€	3%
Fonctionnement du bâtiment	36,2 K€	78,6 K€	61,6 K€	82,7 K€	5%
Recettes	197,4 K€	188,5 K€	177,0 K€	67,7 K€	-64%

* Hors charges de personnel

Depuis le transfert de la médiathèque départementale Lazare Carnot à la Communauté de communes du Val d'Essonne en 2023, l'EPCI et son équipe ont insufflé une véritable **redynamisation de l'équipement, un déploiement de son activité hors les murs** et l'écriture d'un projet structurant à rayonnement territorial :

- Renouvellement des collections,
- Reprise des accueils de classe dans les murs,
- Mise en place d'accueils de classe hors les murs,
- Participation à la finale départementale des Petits champions de la lecture,
- Programmation d'actions culturelles avec mise en place de rendez-réguliers,
- Remise en route des automates de prêt,
- Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot (passage de 16h à 26h/hebdomadaire),
- Renouvellement des jeux vidéo,
- Réunions de concertation avec les bibliothécaires du territoire,
- Participation aux projets culturels de la MDE : Prix des P'tits Loups, Quinzaine des auteurs essonniers, Premières Pages,
- Consolidation d'actions culturelles partagées avec les médiathèques du Val d'Essonne,
- Actions de communication à l'échelle du territoire.

L'esprit d'ouverture sur place et en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot, est ouverte 26 heures par semaine, améliorant ainsi l'accessibilité et la lisibilité de l'offre de la lecture publique à l'échelle intercommunale.

Le projet d'extension des horaires d'ouverture sur 5 ans, de septembre 2024 à août 2029, permettant de déployer des actions culturelles, soutenues par des actions de communication, a impliqué une réorganisation des services rendus au public, tant en termes de médiation que de gestion des collections et de communication.

Dans ce contexte, l'adaptation des outils numériques est devenue indispensable. Le développement de la fréquentation attendu grâce à ces nouveaux horaires a rendu nécessaire l'acquisition d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) plus performant. Ce nouveau SIGB doit permettre une exploitation fine des données de fréquentation et d'emprunts, condition indispensable pour ajuster efficacement la politique documentaire aux nouveaux usages et aux publics élargis. Il facilite également l'analyse de l'impact des nouveaux horaires sur les pratiques des usagers.

De plus, les nouveaux horaires impliquent une intensification de la communication avec les usagers, notamment pour les informer des animations et services proposés sur les créneaux élargis. Le SIGB devra donc inclure des fonctionnalités de communication modernes (notifications d'inscription, envoi de newsletters, etc.).

Par ailleurs, la médiathèque poursuit l'activité en tant que lieu d'accueil pluridisciplinaire avec :

- La poursuite des cours collectifs de pratique musicale par le conservatoire communautaire (tous les jeudis)
- La mise en place des permanences EFS sur RDV les vendredis
- La mise en place des ateliers informatiques organisés par la CCVE
- La mise à disposition de la salle d'animation pour des réunions et des formations.

Il s'agira également de conforter l'offre d'accueil et de ressources de la médiathèque, notamment en tant que lieu intercommunal de formation et d'expérimentation à destination du grand public et professionnels de la lecture publique.

▪ Fréquentation de la médiathèque du Val d'Essonne Lazare CARNOT.

Le terme « fréquentation » désigne toute entrée du public dans la médiathèque, qu'il s'agisse d'usagers inscrits ou non-inscrits : il s'agit de personnes qui utilisent un service de la médiathèque. Au 28 novembre 2025, 34 235 personnes ont fréquenté la médiathèque du Val d'Essonne (en 2024, 32 120).

▪ Les usagers de la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare CARNOT.

1130 emprunteurs actifs

- 760 adultes,
- 352 enfants,
- 56 abonnements professionnels.

Il s'agira également de conforter l'offre d'accueil et de ressources de la médiathèque, notamment en tant que lieu intercommunal de formation et d'expérimentation à destination du grand public et professionnels de la lecture publique.

▪ Les acquisitions

Achat de livres de fiction et documentaires, DVD fictions et documentaires, revues, CD musique pour tous les publics : petite enfance, enfance, jeunesse, adolescent et adulte. Un accent est mis sur les albums petite enfance et jeunesse, romans premières lectures, jeunesse et adolescent, qui feront l'objet d'une subvention au titre du CTL pour l'année 2026, au regard des actions éducatives dans et hors les murs de la médiathèque du Val d'Essonne.

Achat de jeux de société et de jeux vidéo au regard de la hausse de fréquentation des publics jeunesse et adolescent, en tant qu'offre documentaire complémentaire des livres, CD, DVD. Cet axe de travail sera présenté au titre de la DGD 2025/2026 pour l'obtention d'une subvention.

▪ La programmation culturelle

En 2026, il s'agira de structurer et moderniser la politique de la lecture publique sur le territoire de la CCVE en déployant les actions culturelles et éducatives en direction de la petite enfance, du public scolaire et adolescent à l'échelle du territoire, en particulier dans les zones géographiquement éloignées d'une médiathèque.

Ce déploiement s'appuiera en partie sur le dispositif « Premières Pages », « Lecture loisir » et « Plan ruralité » permettant de mailler le territoire et de poursuivre la structuration en réseau raisonné des médiathèques sur le Val d'Essonne.

Il s'agira de développer l'Education aux Médias et à l'Information, suite à la formation de l'équipe de la médiathèque, qui pour ce projet travaillera avec le conseiller numérique de la CCVE, en programmant des ateliers et spectacles, en partenariat avec les établissements scolaires du territoire.

Les rendez-vous réguliers (Sam'di des petites histoires, le club de lecture adulte, les ateliers créatifs dans le cadre de la résidence du Fabulab 91, l'accueil des tout-petits avec leurs assistantes maternelles ou parent, accueil des tout-petits avec leurs assistantes maternelles de l'association Baby's Gang d'Itteville) se poursuivront, ainsi que les actions culturelles partagées avec les médiathèques du territoire :

- Accueil d'autrices et illustratrices d'album petite enfance
- Soirée d'ouverture du Printemps des Contes et programmation réseau
- Un temps fort autour du polar en octobre 2026

Par ailleurs, les actions culturelles hors les murs se poursuivront également, avec la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle en lien avec le livre.

- **Formation professionnelle des bibliothécaires du territoire**

Mise en place de formations sur l'accueil des adolescents et la gestion d'un fonds de jeux de société en direction des équipes des médiathèques du Val d'Essonne, dans le but d'harmoniser les pratiques pour offrir un service équitable et cohérent, partager les bonnes pratiques et créer une dynamique collective entre les bibliothécaires.

- **Veille professionnelle Outil de Recherche Bibliographique (ORB)**

Abonnement à un outil bibliothéconomique de veille professionnelle permettant de trouver, trier et analyser des références bibliographiques pour alimenter les commandes documentaires et de recevoir les informations pertinentes dans le domaine de la lecture publique et de l'édition.

- **Matériel d'animation et de petit équipement médiathèque**

Besoins en matériel d'équipement de documents, en petit matériel au regard des actions culturelles, et en catering pour les formations et réunions avec les bibliothécaires sur le territoire de la CCVE accueillies à la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot.

- **Droits SACEM, SPRE, SACD**

La médiathèque du Val d'Essonne a des dépenses en tant que lieu de d'accueil et de diffusion artistique et culturel :

SACEM : Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

SPRE : Société pour la Perception de la Rémunération Équitable

SACD : Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques

PROJETS D'ATTRACTIVITE

- **Développement de l'espace jeux**

Suite à l'extension des horaires d'ouverture au public, la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot, a vu sa fréquentation augmenter par divers publics, et plus notablement par les collégiens.

La création d'un nouveau fonds de jeux vidéo via l'acquisition de nouvelles consoles de jeux vidéo, a permis de proposer aux publics une offre de service adaptée au panel actuel, de fidéliser le public adolescent et adulte, et de créer du lien entre les usagers au travers de séances d'initiation ou d'animations.

En 2026, il s'agit de renforcer ce service en mettant en place la possibilité d'emprunter des jeux vidéo, et de développer le fonds des jeux de société.

Un projet de résidence artistique dans le cadre du dispositif premières pages est par ailleurs envisagé en 2026 (sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge).

En collaboration avec les médiathèques volontaires sur le territoire de la CCVE, la médiathèque intercommunale s'inscrit dans ce dispositif à partir de 2025, coordonné par la Médiathèque Départementale de l'Essonne, et ce au titre du contrat territoire-lecture. A l'initiative de la Direction de la culture et de l'action internationale du département de l'Essonne, une résidence d'artiste a lieu de janvier à juin 2026 en direction du public de la petite enfance. Ce projet de résidence d'artiste fait figure de projet pilote pour déployer à l'échelle du territoire une résidence d'artiste dans le domaine culturel.

- [La mise en place du Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique](#)

Le schéma intercommunal de développement de la lecture publique sur le territoire du Val d'Essonne, 2025-2027, poursuivra le projet de mise en réseau des médiathèques du Val d'Essonne, et participera au déploiement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière sur les zones blanches, qui sont les communes sans médiathèque.

- [Entretien du bâtiment :](#)

Il est prévu pour l'année 2026 une prestation de nettoyage des vitres dans le cadre du marché de nettoyage, ainsi que l'installation de deux fontaines à eau.

Les recettes attendues en 2026

La DRAC, dans le cadre du CTL (Contrat Territoire-Lecture) accompagne jusqu'à 50% le projet d'élaboration de la mise en réseau des médiathèques sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Essonne : **32 280 €**.

Une aide financière de la DRAC a été sollicitée dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour l'extension des horaires d'ouverture à hauteur de **27 670 €**.

Une aide financière de la région IDF a été sollicitée dans le cadre de l'Aide à L'investissement Culturel Numérique à hauteur de **6 766 €**.

i. Sport

La Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) poursuit son engagement en matière de politique sportive dans le cadre de ses compétences. Cet engagement se traduit notamment par :

- Le soutien aux événements sportifs à rayonnement communautaire ;
- La gestion et le fonctionnement des Établissements recevant du public (ERP) communautaires ;
- La structuration et le développement du Service des Sports ;
- Le suivi du contrat de délégation de service public (DSP) et l'exploitation de l'Aquastade ;
- L'accompagnement des associations aquatiques du territoire ;
- Le développement d'infrastructures sportives favorisant un rayonnement à l'échelle communautaire.

La CCVE place comme priorité le développement d'une pratique sportive accessible à tous, sur l'ensemble du territoire, avec pour objectifs :

- Promouvoir la pratique sportive pour le plus grand nombre, en intégrant les dimensions éducatives, inclusives (handicap), compétitives, de loisirs et de santé,
- Structurer la politique sportive communautaire autour de l'intérêt collectif, à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal (équipements et événements sportifs),
- Développer et organiser la pratique sportive comme un vecteur de lien social, notamment à travers le sport santé, le sport handicap, le sport loisir, le sport compétition et le sport nature.

j. L'Aquastade de la CC Val d'Essonne

SPORT - AQUASTADE (satellite)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	1 211,3 K€	2 572,9 K€	2 229,0 K€	1 841,5 K€	-28%
Contrat de DSP	1 057,1 K€	2 403,4 K€	2 066,5 K€	1 690,5 K€	-30%
Accompagnement au suivi de la DSP	32,4 K€	40,0 K€	36,4 K€	30,0 K€	-25%
Prêt bancaire - remboursement des intérêts	65,9 K€	69,5 K€	71,0 K€	64,0 K€	-8%
Taxe foncière	55,9 K€	60,0 K€	55,0 K€	57,0 K€	-5%
Recettes	42,8 K€	20,4 K€	20,1 K€	28,2 K€	38%

* Hors charges de personnel

Le budget est dédié principalement à la contribution financière d'exploitation versée au délégataire Aquastade. Les orientations à poursuivre sont les suivantes :

Accompagner le partenariat avec Aquastade et les associations communautaires :

- Etablir un suivi régulier dans le fonctionnement du partenariat avec l'Aquastade et dans l'accompagnement des associations nautiques,
- Assurer le financement de la natation scolaire pour les scolaires élémentaires et collégiens,
- Mener un travail transversal avec les services juridique, financier, technique et communication dans le suivi du contrat de DSP.
- **Assurer la représentativité de la CCVE**, avec l'accueil de championnat de natation de niveau Départemental.
- **Soutenir les clubs communautaires de natation de perfectionnement (VEMAC) et de plongée (Orquoise) qui contribuent à la dynamisation de l'équipement**
- **Accueillir des établissements scolaires extérieurs au territoire**, afin d'optimiser les créneaux de natation non utilisés, ainsi que les recettes associées.

Parallèlement à ces actions, la démarche de redynamisation commerciale engagée en 2024 s'est poursuivie de manière structurée en 2025. Cette dynamique a été notamment soutenue par l'acquisition de nouveaux équipements, tels que des structures gonflables, dont l'objectif est d'élargir les publics cibles, d'améliorer l'attractivité de l'équipement et, par conséquent, d'augmenter sa fréquentation. Ces évolutions ont donné lieu à l'élaboration et à la mise en discussion d'un avenant n°5 au contrat liant la collectivité au délégataire, permettant d'intégrer les ajustements nécessaires à la poursuite et développement de ces orientations stratégiques.

Par ailleurs, dans la continuité de la nouvelle démarche de gouvernance initiée conjointement avec Aquastade et la CCVE, et visant à consolider et formaliser le partenariat existant, un nouveau cadre de coopération a été déployé à compter de janvier 2025. Ce dispositif vise à renforcer la coordination entre les parties prenantes, à optimiser les modalités de suivi et d'évaluation de l'équipement, ainsi qu'à favoriser l'émergence de synergies propices au développement des activités proposées. L'ensemble de ces mesures contribue à une gestion plus intégrée, plus efficiente et plus cohérente de l'équipement au service des usagers et du territoire.

k. Halle des sports Assia El'Hannouni à Champcueil

HALLE DES SPORTS DE CHAMPCUEIL (et logement gardien)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	80,7 K€	93,9 K€	76,4 K€	110,6 K€	18%
Fonctionnement du service : petit équipement, vêtements de travail, remplacement	5,6 K€	2,8 K€	4,2 K€	4,9 K€	76%
Fonctionnement du bâtiment	75,1 K€	91,1 K€	72,2 K€	105,7 K€	16%
Recettes	31,2 K€	16,5 K€	14,2 K€	14,0 K€	-16%

* Hors charges de personnel

Le budget consacré à la Halle des sports de Champcueil est majoritairement dédié au fonctionnement du bâtiment et à son entretien notamment avec :

- L'achat de matériaux nécessaires aux travaux de rafraîchissement du patrimoine, tels que la reprise des peintures des portes de vestiaires et des murs des couloirs ;
- L'acquisition de produits d'usage courant pour l'entretien ;
- L'achat de consommables ;
- La réparation des machines utilisées pour l'entretien intérieur et extérieur de l'équipement sportif.

Il est prévu pour l'année 2026 une prestation de nettoyage des vitres dans le cadre du marché de nettoyage, ainsi que l'installation de deux fontaines à eau.

Cet équipement maintient une fréquentation optimisée avec l'accueil du collège de Champcueil (622 élèves) et 19 associations du territoire.

Par ailleurs, le Département verse une participation annuelle calculée en fonction de la fréquentation du collège de Champcueil.

I. Gymnase intercommunal Nikola Karabatic à Mennecey

GYMNASE INTERCOMMUNAL DE MENNECEY	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	57,2 K€	76,4 K€	53,2 K€	101,2 K€	33%
Fonctionnement du service : petit équipement, vêtements de travail, remplacement	1,9 K€	5,4 K€	4,9 K€	5,0 K€	-7%
Fonctionnement du bâtiment	55,3 K€	71,0 K€	48,3 K€	96,2 K€	35%
Recettes	0,0 K€	0,0 K€	10,2 K€	10,4 K€	N/A

* Hors charges de personnel

Depuis l'ouverture de cet équipement en septembre 2024, les associations sportives et scolaires prennent possession des différentes salles. La CCVE continue à équiper le bâtiment pour assurer un fonctionnement efficient auprès des acteurs sportifs.

Total fréquentation cumulée par mois des 3 espaces sportifs								Total fréquentation cumulée sur l'année scolaire nov 2024/juin 2025
nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	Année scolaire
5097	3664	5257	2961	5010	2576	3216	2019	29800

Recensement des fréquentations a pu débuter en novembre 2024 suite à la mise en place du logiciel de suivi rempli par les agents.

	Total fréquentation cumulée par mois des 3 espaces sportifs										Total fréquentation cumulée sur l'année scolaire sept 2025/juin 2026
	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	Total de Fréq
Homme	2623	1231	2101	380	0	0	0	0	0	0	6335
Femme	2685	1332	2450	504	0	0	0	0	0	0	6971
Total	5308	2563	4551	884	0	0	0	0	0	0	13306

Recensement des fréquentations sur l'année scolaire 2025/2026 arrêté au 4 décembre 2025, avec une évolution du logiciel sur les données générées.

Le budget du gymnase Nikola Karabatic est dédié au fonctionnement et à l'entretien du bâtiment avec :

- L'achat de matériaux nécessaires à des travaux d'amélioration, notamment l'installation de plaques murales de protection dans la salle de combat ;
- L'acquisition de produits d'entretien courant ;
- L'achat de consommables ;
- La réparation des machines dédiées à l'entretien intérieur et extérieur du gymnase.

Une réflexion sera menée courant 2026 pour animer certains espaces (pumptrack etc...).

Par ailleurs, la Région verse une contribution annuelle calculée en fonction de la fréquentation du lycée de Mennecey.

Après une année complète de fonctionnement avec les différents contrats mis en place et une année de garantie de parfait achèvement, l'année 2026 est marquée par une année courante de fonctionnement.

m. Événements sportifs

SPORT - HORS INFRASTRUCTURES CCVE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	38,5 K€	53,9 K€	49,5 K€	38,3 K€	-29%
Evènements sportifs gérés par la CCVE (hors équipements)	1,6 K€	30,4 K€	23,9 K€	13,3 K€	-56%
Soutien aux évènements caritatifs	17,9 K€	2,5 K€	5,7 K€	3,0 K€	20%
Soutien aux autres évènements sportifs	19,0 K€	21,0 K€	19,9 K€	22,0 K€	5%

* Hors charges de personnel

La Communauté de Communes du Val d'Essonne souhaite valoriser le soutien aux manifestations sportives et caritatives sportives sur son territoire, en développant une politique publique d'accompagnement du mouvement sportif et associatif organisée autour de trois priorités :

- La mise à disposition d'équipements et d'infrastructures qui concourent directement à l'action des organisateurs (locaux, matériels, ...), le développement du sport sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer la qualité de vie des habitants,
- L'aide au bon fonctionnement, l'accompagnement au projet et aux démarches,
- La meilleure connaissance et la valorisation du projet.

Dans cette optique, deux dispositifs de soutien financier ont été instaurés en 2025 : l'un dédié aux événements sportifs à caractère caritatif, l'autre destiné aux compétitions d'envergure organisées sur le territoire. Ces dispositifs visent à valoriser l'engagement local, soutenir les bénévoles et accompagner les projets d'intérêt général qui contribuent à l'animation et à la cohésion sociale.

Les élus membres de la commission « Actions et équipements sportifs d'intérêt communautaire » ont ainsi distingué deux catégories d'événements :

1. **Les manifestations sportives caritatives**, à vocation solidaire et en lien avec des causes de santé publique ou de recherche. En 2025, 3 000 € ont été versés en soutien à 6 manifestations sportives :
 - Octobre Rose – Mennecy : 500 €
 - Sein Vrainnoise – Saint-Vrain : 500 €
 - Run Color – Itteville : 500 €
 - Octobre Rose et Novembre Bleu – course des Asters à Vert-le-Grand : 500 €
 - Une Jonquille pour Curie – Leudeville : 500 €
 - Octobre Rose – Nainville-les-Roches : 500 €
2. **Les manifestations sportives dites de compétition et de loisirs**, axées sur la pratique sportive et participant directement à la dynamique sportive communautaire. Le versement de ce soutien sera différencié selon des « critères d'éligibilité » pondérés par des degrés de financement.

En 2025, 3 350 € ont été versés en soutien à 5 manifestations sportives :

 - Fun Run – Champcueil : 1 000 €
 - Ronde des Étangs (jour) – Vert-le-Petit : 800 €
 - Ronde des Étangs (nuit) – Vert-le-Petit : 500 €
 - Dark Trail – Cerny : 500 €
 - Cross du Val d'Essonne – Cerny : 550 €

Ces dispositifs de soutien sont reconduits en 2026.

4) Le développement du territoire

a. La promotion du tourisme

TOURISME	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	26,6 K€	63,9 K€	88,8 K€	69,4 K€	8%
Animations organisées par la CCVE	3,3 K€	4,6 K€	2,4 K€	4,6 K€	0%
Meeting aérien	15,0 K€	15,0 K€	17,2 K€	18,2 K€	21%
Autres participations	2,5 K€	5,0 K€	3,0 K€	3,4 K€	-31%
Fonctionnement du service : équipements, documentation, borne interactive, communication...	4,0 K€	11,2 K€	9,0 K€	6,5 K€	-42%
Gestion taxe de séjour : plateforme, reversement part départementale (10%) et régionale (15%)	1,8 K€	28,1 K€	57,2 K€	36,7 K€	30%
Recettes	49,4 K€	38,0 K€	50,6 K€	50,0 K€	32%
Taxe de séjour (taxe affectée)	23,1 K€	10,0 K€	10,5 K€	15,0 K€	50%

* Hors charges de personnel

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit ses actions de promotion et de valorisation du tourisme, d'animation, et de développement touristique lié au développement économique du territoire.

▪ Les projets 2026 :

Programme d'animations touristiques

La programmation d'animations touristiques a pour objectif de faire découvrir de manière ludique et pédagogique les différents atouts touristiques du Val d'Essonne et les acteurs du territoire aux habitants, ainsi qu'aux visiteurs : Découvertes des zones humides, des sites géologiques, des savoir-faire locaux... Des animations sont également proposées dans le cadre d'événements nationaux tels que les Journées Européennes du Patrimoine (en lien avec le service culturel), ou encore Halloween etc. Différents formats de visites sont proposés : Randonnées, balades, descentes canoë, jeux de piste, visites.

En 2026, la CCVE renforce ses partenariats avec les partenaires institutionnels et associatifs en favorisant la mise en place d'actions communes. Ces partenariats permettent le renforcement des liens entre les différents organisateurs, la mutualisation des moyens humains, financiers et matériels, et favorisent la visibilité des actions mises en place auprès du public.

Subvention annuelle attribuée à l'AJBS pour l'organisation du meeting aérien « Le Temps des Hélices ».

Une subvention annuelle est attribuée à l'AJBS pour l'organisation de cette Fête aérienne, qui permet de contribuer à la pérennité ainsi qu'à la réussite de cet événement phare de l'Essonne de renommée internationale (2^{ème} plus grand événement du Département). « Le temps des Hélices » peut compter jusqu'à 40 000 visiteurs (excursionnistes et touristes) le temps d'un weekend. C'est une opportunité pour le territoire du Val d'Essonne en termes de retombées économiques et de rayonnement.

Dans le cadre de sa politique en termes de mobilités, et afin de fluidifier la circulation dense lors de cet événement, la CCVE met en place différents dispositifs et favorise les modes de déplacements doux :

- un parking annexe à proximité de la Gare de La Ferté-Alais,
- une navette gratuite pour les visiteurs entre la gare de La Ferté-Alais et l'aérodrome,
- du stationnement pouvant accueillir une centaine de vélos sur place.

Subvention destinée aux associations locales

La subvention destinée aux associations locales permet de favoriser le développement touristique et d'assurer l'accompagnement lors des animations de la collectivité. Chaque année, des associations locales sont mobilisées dans le cadre de missions confiées par la CCVE : créations de circuits de découvertes, conseils, aide à l'encadrement lors de sorties etc.

Collège des Territoires – Essonne Tourisme

Cette adhésion annuelle permet à la CCVE de bénéficier de l'ensemble des actions menées par Essonne Tourisme, dont la mission est de favoriser le rayonnement du territoire essonnien en matière de tourisme : Supports de communications, études thématiques, observations, participation à des événements, salons, veille touristique.

Les différentes réunions et groupes de travail mis en place par Essonne Tourisme permettent à l'ensemble des adhérents de travailler sur le développement touristique de façon coordonnée et de répondre à des problématiques communes.

Application de Jeux de piste

En 2025, dans le cadre du projet « Patrimoine connecté », la CCVE a souscrit à une application de Jeux de piste, Baludik, qui permet de faire découvrir le Patrimoine et l'histoire des communes du territoire, grâce à des parcours scénarisés et interactifs. Cette application disponible sur smartphones et tablettes, est accessible à tous et gratuitement, et est destiné à un public principalement familial (avec enfants). Cette application fait partie de l'offre touristique du territoire, et l'action est reconduite en 2026.

Taxe de séjour

La CCVE perçoit la taxe de séjour pour chaque nuitée de personne majeure sur le territoire, conformément à la tarification en vigueur aux différents types d'hébergements. Cette taxe est versée à la CCVE par les hébergeurs ou les intermédiaires numériques puis est en partie reversée puisque des taxes additionnelles sont prévues, de l'ordre de :

- 10% au Département
- 15 % à la Société du Grand Paris
- 200% à Ile de France Mobilité.

b. La GEMAPI et le développement durable

Au titre des compétences communautaires en matière de Développement durable et de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI), six domaines d'actions sont investis :

- La gestion et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- La gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI) ;
- La lutte contre le dérèglement climatique ;
- Le soutien des actions en faveur du développement durable portées par les communes et les associations ;
- La sensibilisation au développement durable et l'évènementiel.

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

GEMAPI (taxe affectée)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	1 014,8 K€	1 108,8 K€	1 093,5 K€	1 135,7 K€	2%
Reversement GEMAPI - SIARCE	901,7 K€	937,7 K€	937,7 K€	937,7 K€	0%
Reversement GEMAPI - SIARJA	113,2 K€	118,0 K€	114,3 K€	118,0 K€	0%
Reversement GEMAPI - CCVE	0,0 K€	53,0 K€	41,5 K€	80,0 K€	51%
Recettes	1 019,3 K€	1 108,8 K€	1 019,1 K€	1 135,7 K€	2%
Taxe GEMAPI	835,4 K€	909,5 K€	883,5 K€	921,2 K€	1%
Compensation de l'Etat suite réduction de 50% des bases des entreprises industrielles, à compter de 2021	30,1 K€	0,0 K€	30,1 K€	30,1 K€	100%

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCVE est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Sur le territoire de la Communauté de communes, elle est exercée par le SIARCE pour le bassin versant de la rivière Essonne, par le SIARJA pour le bassin versant de la rivière Juine et par la CCVE pour le bassin versant de la rivière Ecole.

Les missions s'organisent autour de trois axes principaux :

1. Suivi et entretien des cours d'eau et des ouvrages

Cela comprend l'entretien régulier des rivières et de leurs affluents par des interventions ciblées telles que la coupe de branches basses ou dangereuses, le retrait d'embâcles et le débroussaillage des berges, ainsi que le suivi et l'entretien des ouvrages hydrauliques existants (moulins, barrages, seuils, etc.).

2. Protection et restauration des milieux aquatiques

Afin de préserver les zones humides et les écosystèmes aquatiques, des suivis réguliers sont réalisés, notamment le suivi de la qualité des eaux et des inventaires faune-flore. Ces diagnostics permettent de programmer et de mettre en œuvre des travaux de restauration écologique adaptés.

3. Amélioration du fonctionnement des cours d'eau et prévention des inondations

Des études et travaux hydromorphologiques sont menés pour optimiser les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tout en réduisant le risque d'inondation, en agissant sur la morphologie, l'écoulement et la continuité écologique.

Afin de financer l'exercice de cette compétence sur les trois bassins versants du territoire, une enveloppe de 1 135 732 € est sollicitée. Elle correspond aux contributions sollicitées par le SIARCE (937 732 €), le SIARJA (118 000 €) et la CCVE (80 000 €). Cette dernière enveloppe de 80 000 € permettra de réaliser les études et les travaux identifiés dans le Schéma Directeur de Prévention des Inondations du sous-bassin versant du Ru d'Auvernaux-Moullignon (études topographiques, modélisation et géotechnique en 2026) qui permettront, à terme, de diminuer le risque inondation sur ce secteur.

La GeMAPI fait l'objet d'une taxe. Cette somme sera donc également perçue au titre des recettes.

Le Développement durable

DEVELOPPEMENT DURABLE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	80,9 K€	98,4 K€	87,5 K€	99,3 K€	1%
Sensibilisation liée à la réduction de la production de déchets	6,6 K€	15,0 K€	6,4 K€	15,0 K€	0%
Recyclerie mobile	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	16,0 K€	100%
Petit materiel (pinces, seaux, gants, etc.)	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	3,0 K€	100%
Animations (participation à la Semaine européenne du développement durable, de réduction des déchets...)	1,0 K€	3,0 K€	0,0 K€	5,0 K€	67%
Appel à projets développement durable	6,5 K€	6,5 K€	6,5 K€	6,5 K€	0%
Etudes ponctuelles	0,0 K€	15,0 K€	16,0 K€	0,0 K€	-100%
Cotisation Amorce	0,0 K€	1,6 K€	1,6 K€	2,2 K€	34%
Frais liés au fonctionnement de l'Espace France Renov	27,5 K€	27,5 K€	27,5 K€	27,5 K€	0%
Frais liés au Conseil en Energie Partagé	39,3 K€	29,5 K€	29,5 K€	23,3 K€	-21%
Communication (affiche, stickers, etc.)	0,0 K€	0,3 K€	0,0 K€	0,8 K€	> 100 €

* Hors charges de personnel

▪ Les projets 2026 :

Les actions de sensibilisation à la réduction de la production de déchets

Pour aider tout à un chacun à optimiser la gestion de ses déchets, la Communauté de communes développe des actions de sensibilisation à destination des habitants et des scolaires. Auprès des élèves, elle réalise des animations pour les sensibiliser à la collecte sélective et au compostage. Auprès du grand public, elle tient des stands lors de manifestations organisées sur le territoire et propose l'opération « Recyclerie mobile » (31 000 €).

La lutte contre le dérèglement climatique

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Ce bilan est notamment obligatoire pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants.

Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Ils portent, pour les collectivités territoriales, sur leur patrimoine et leurs compétences.

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la CCVE a été réalisé pour la période 2022-2025. Ce dernier doit être actualisé en 2026 pour la période 2026-2028.

L'Espace France Rénov'

La loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « Climat et Résilience ») a confié à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) la possibilité de concourir au service public de la performance énergétique de l'habitat mentionné à l'article L. 232-1 du code de l'énergie (le SPPEH).

Ainsi, le 13 mars 2024, le Conseil d'administration de l'Anah a délibéré pour créer un nouveau dispositif d'intervention programmée, le pacte territorial France Rénov' (PIG). Afin de déployer ce dispositif et pérenniser l'Espace France Rénov', une nouvelle convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français pour la période 2025-2027 a été signée.

Cette nouvelle convention permet la mise en place d'actions visant l'information et le conseil des ménages sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, travaux

d'adaptation, sobriété énergétique, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées, rénovation des logements locatifs). Elle vise la délivrance de 500 informations de premier niveau et de 225 conseils personnalisés par an et comprend la tenue d'une permanence une demi-journée par semaine à l'Espace France Services. L'enveloppe sollicitée pour 2026 est de 27 500 €.

Le Conseil en Energie Partagé

Afin d'accompagner les communes et l'intercommunalité à la mise en place d'une politique énergétique performante permettant la maîtrise des consommations d'énergie, des dépenses associées et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) a été développé pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes par la CCVE en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français.

Afin de poursuivre cet accompagnement, il est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat avec le parc naturel régional du Gâtinais français pour le prolongement du Service de Conseil en Maîtrise de l'Energie.

La nouvelle convention de partenariat porte sur la période 2026-2028. Le service consiste en la mise à disposition d'un conseiller économe de flux bâti dédié en grande partie au bâti scolaire, principal gisement d'économie aujourd'hui identifié. Pour l'année 2026, l'enveloppe sollicitée est de 23 300 €.

Mise en place d'outils d'observation en aménagement et urbanisme durable

Le schéma de cohérence territoriale air climat énergie (SCoT-AEC), prévoit la maîtrise de la consommation d'espace, la réduction de l'artificialisation, le renforcement de la séquestration carbone ainsi que le suivi de l'efficacité des politiques climat-air-énergie. Afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés, il est nécessaire de se doter d'outils d'observation spécifiques. Une enveloppe de 15 000 € permettra de les développer, en lien avec un Système d'Information Géographique partagé.

Cotisations

La Communauté de communes est adhérente de l'association AMORCE, premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, et de gestion durable de l'eau. Il est proposé une enveloppe budgétaire de 2 150,70 € pour adhérer aux compétences déchets, énergie et eau.

La Communauté de communes a noué un partenariat étroit avec le Parc naturel régional du Gâtinais français dont 9 communes du territoire sont membres. A ce titre, au titre d'une participation symbolique de 1 €, l'enveloppe budgétaire correspondante est proposée.

Le soutien des actions en faveur du développement durable portées par les associations et les communes :

L'appel à projet « Développement durable »

Depuis 2021, afin d'accompagner les associations dans la transition énergétique et écologique, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place un appel à projets. A destination des associations, cet appel à projet a pour objectif de soutenir les actions de sensibilisation, valorisation et de prévention liées au développement durable.

Il est proposé, pour l'année 2026, de solliciter la même enveloppe (6 500 €).

La sensibilisation au développement durable et l'évènementiel.

Chaque année, la Communauté de communes organise ou soutient des manifestations de sensibilisation au développement durable. **Il est proposé, pour l'année 2026, de mettre en place un programme global d'animation (5 000 €)** avec des animations du type "fresque du climat" ou "objectif deux tonnes" et des ateliers thématiques (fresque du numérique, fresque de la biodiversité ou atelier d'adaptation au changement climatique).

c. Agriculture

AGRICULTURE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	15,5 K€	20,4 K€	13,0 K€	20,9 K€	2%
Etudes sur les sujets de l'agriculture, le foncier, l'alimentation	0,0 K€	0,0 K€	4,6 K€	5,0 K€	100%
Accompagnement au changement de pratiques	7,4 K€	12,4 K€	0,4 K€	7,9 K€	-36%
Autres participations et adhésions	8,0 K€	8,0 K€	8,1 K€	8,0 K€	0%

* Hors charges de personnel

A la suite du lancement d'une démarche de Plan Alimentaire Territoriale (PAT), adoptée le 27 septembre 2022 par délibération, la CCVE a réalisé en 2023 une phase de concertation des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, afin de coconstruire un programme d'actions répondant aux enjeux locaux. Plusieurs ateliers thématiques ainsi qu'un forum ont ainsi été organisés. En compilant les conclusions de ces différentes séances de travail, la CCVE a abouti à une feuille de route détaillée en 4 axes, eux-mêmes détaillés en 9 actions répondant à 28 objectifs.

Présentation des 4 axes thématiques du PAT Val d'Essonne :

- Engager les acteurs locaux autour des enjeux agricoles et alimentaires, évaluer et valoriser le PAT ;
- Préserver les terres agricoles et encourager l'installation d'agriculteurs sur le territoire ;
- Adapter notre agriculture face au changement climatique et préserver les ressources ;
- Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité, et lutter contre la précarité alimentaire.

▪ Les projets 2026.

Actions de sensibilisation à l'alimentation

La CCVE a déjà mené un certain nombre d'actions de sensibilisation pour valoriser le terroir local et rapprocher les producteurs et les consommateurs (communications, balades et visites de ferme, ateliers cuisine, cinés débat, buffets de produits locaux...). Afin de poursuivre sur cette lancée, et dans le cadre du PAT, la CCVE prévoit de structurer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation aux enjeux agricoles et alimentaires ; l'objectif étant de valoriser le monde agricole, les produits locaux et le développement d'une alimentation durable auprès de tout type de public. Il s'agira de s'appuyer sur les opérateurs locaux et de faire rayonner leurs actions, mais également de prévoir et d'organiser des actions complémentaires. En 2026, il est programmé :

- Des actions de sensibilisation du grand public au « consommer local »
- Des actions de sensibilisation des scolaires à la nutrition, l'alimentation et au monde agricole
- Des actions de sensibilisation auprès des personnes précaires (alimentation saine et petit budget) et la distribution de paniers solidaires, en lien avec des communes/associations/maraîchers, comme cela a été fait en 2024 et 2025, avec la commune d'Itteville et les Potagers du Télégraphe

Etudes, diagnostics et assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du PAT, différents projets impliquent la mise en œuvre d'un diagnostic ou d'une étude approfondie avant le développement d'actions opérationnelles. La CCVE portera ainsi une attention particulière aux sujets suivants pour l'année 2026.

Ainsi, dans le but de faciliter l'accès aux produits locaux, une étude sur le maillage en points de ventes alimentaires pourra être initiée. Elle sera, dans un premier temps, confiée à des étudiants, puis différents scénarios seront approfondis par un bureau d'études pour identifier les projets les plus pertinents à développer (vente itinérante, épiceries participatives...).

Dans le cadre du développement de son PAT, la CCVE souhaite bénéficier en 2026 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ponctuelle, pour être accompagnée dans la demande de labellisation du PAT, niveau 1, auprès des services de l'Etat.

Adhésion à l'association Cresson de Méréville

La marque collective « cresson de Méréville » a été déposée par l'association des cressiculteurs de l'Essonne, dans le but d'évoluer vers une IGP. L'objectif est de préserver le savoir-faire, la qualité du produit, mais aussi développer la notoriété du cresson de fontaine. En adhérant à l'association depuis 2024, la CCVE fait partie de la gouvernance dans la catégorie collectivité, elle peut légitimer sa communication et renforcer son soutien aux producteurs de cresson locaux et au développement du projet.

Cofinancement LEADER :

Le PNRGF a renouvelé son adhésion au programme LEADER (2023 – 2027). La CCVE a contribué à la définition des fiches actions de cette programmation et fait partie du groupement d'action local. Afin de permettre le financement de projets sur l'intégralité du territoire de la CCVE, un cofinancement est demandé chaque année à la collectivité.

d. Mobilité – Transport

TRANSPORT	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	2 752,8 K€	2 799,0 K€	2 759,6 K€	2 935,1 K€	5%
Travaux et entretien arrêts de bus	2,2 K€	25,0 K€	1,1 K€	30,0 K€	20%
SDAC	4,5 K€	25,4 K€	22,6 K€	46,6 K€	83%
Transport à la Demande / Transport d'Utilité Sociale	40,0 K€	73,0 K€	49,5 K€	46,0 K€	-37%
Transport - lignes régulières	1 073,9 K€	946,8 K€	935,3 K€	1 050,2 K€	11%
Transport scolaire	1 632,2 K€	1 728,8 K€	1 751,2 K€	1 762,3 K€	2%
Recettes	1 201,0 K€	1 405,7 K€	1 612,1 K€	1 407,8 K€	0%
SDAC	0,0 K€	47,3 K€	0,0 K€	18,3 K€	-61%
Transport scolaire	1 201,0 K€	1 358,4 K€	1 612,1 K€	1 389,5 K€	2%

* Hors charges de personnel

La Communauté de communes du Val d'Essonne exerce un rôle prépondérant dans l'organisation et la gestion des lignes de transport en commun, et assure par délégation de compétence la gestion des circuits spéciaux scolaires. La CCVE assure toujours sa contribution à la prise en charge des coûts des titres de transport scolaires pour les élèves résidant sur le territoire de la collectivité.

Les projets 2026 :

Participation financière et lien avec Île-de-France Mobilités via une convention partenariale pour le réseau de bus Essonne Sud Est

Dans la continuité de la convention partenariale signée en 2022 entre Île-de-France Mobilités et la CCVE pour une durée de quatre ans, la CCVE participe activement à l'amélioration et au développement des transports collectifs sur son territoire. Cette participation vise à garantir la qualité et la performance du service rendu aux usagers. Le montant de la contribution financière est réactualisé chaque année selon une formule d'indexation.

Cette convention arrivera à échéance le 31 juillet 2026. À l'approche de cette date, la CCVE engage dès à présent une réflexion avec IDFM et ses partenaires afin d'anticiper les besoins futurs, d'assurer la continuité du service et de définir les modalités d'un nouveau cadre partenarial. L'objectif est de consolider les acquis, de répondre aux évolutions de fréquentation et de renforcer la régularité et la sécurité des transports scolaires et collectifs.

Transport d'Utilité Sociale pour les habitants du territoire de la CCVE via une convention avec une association locale

Depuis août 2022, la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) a mis en place un service de Transport d'Utilité Sociale (TUS), conformément aux dispositions de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et du décret n° 2019850 du 20 août 2019. Reconduit en 2025, ce dispositif a permis d'apporter une réponse concrète aux besoins de mobilité des habitants les plus fragiles ou isolés.

En 2025, le service a été assuré par l'association **AAPISE**, qui a contribué à garantir la continuité et la qualité de l'offre sur le territoire. Le partenariat avec AAPISE sera prolongé jusqu'en octobre 2026.

Afin de consolider et d'améliorer ce dispositif, une nouvelle consultation sera engagée pour la fin 2026. L'objectif est de sélectionner un organisme ou une association capable d'assurer ce service sur l'ensemble du territoire de la CCVE, pour une durée de 3 ou 4 ans, avec une attention particulière portée à la régularité, à l'accessibilité et au suivi statistique du service.

Gestion des circuits spéciaux scolaires

○ **Participation de la CCVE au Syndicat Mixte Transport Sud Essonne (TSE)**

La Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) est membre du syndicat mixte à la carte **Transport Sud Essonne (TSE)**, créé en 2016 et regroupant plusieurs communes et intercommunalités du Sud Essonne.

La participation de la CCVE au TSE porte exclusivement sur les **transports scolaires et spéciaux**, permettant de garantir la desserte des établissements scolaires et les déplacements liés aux regroupements pédagogiques.

Les communes de la CCVE concernées par cette cotisation sont :

- Baulne
- Cerny
- D'Huisson Longueville
- Guigneville sur Essonne
- La Ferté Alais
- Itteville
- Orveau

- Saint Vrain
- Vayres sur Essonne

Cette **cotisation annuelle** contribue au financement et à la coordination de ces services essentiels pour les familles du territoire. Elle illustre la volonté de la CCVE de maintenir une offre de transport scolaire fiable et sécurisée, en mutualisant les moyens avec les autres collectivités membres du syndicat.

Pour **2026**, la CCVE poursuivra son engagement financier auprès du TSE, afin de soutenir la qualité du service rendu aux usagers et de renforcer la coordination territoriale en matière de mobilité.

- **Participation financière aux titres de transports scolaires**

En 2025, la CCVE a versé 233 000€, auprès de 2312 élèves.

Concernant la participation financière aux coûts des titres de transports scolaires pour l'année scolaire **2025/2026**, celle-ci a été revue à la hausse compte tenu de la baisse de la participation du Conseil Départemental de l'Essonne dans l'aide aux familles des collégiens détenteurs de titres scolaires.

Pour l'année scolaire **2026/2027**, la participation du Département devrait être maintenue au même niveau que cette année, ce qui permet d'assurer une stabilité du dispositif et de garantir aux familles une continuité dans le soutien apporté.

Afin de garantir l'équité et la stabilité de ce dispositif, il est proposé de maintenir l'enveloppe budgétaire pour 2026, de manière à ce que le montant du reste à charge demeure identique pour les familles.

- **Convention de délégation de compétence avec Île-de-France Mobilités**

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence pour la gestion des circuits spéciaux scolaires, la CCVE bénéficie :

- d'une dotation financière d'Île-de-France Mobilités destinée au paiement des factures des transporteurs,
- d'une dotation spécifique "relation client" pour la gestion des inscriptions, l'édition des titres et le suivi des usagers,
- de l'encaissement direct de la participation des familles au coût de la carte de transport scolaire,
- de l'encaissement des pénalités versées par les transporteurs en cas de défauts d'exécution constatés dans le cadre du marché.
- Ainsi d'une dotation dédiée à la formation des accompagnatrices des circuits spéciaux scolaires, afin de garantir la qualité et la sécurité du service.

Cette convention, entrée en vigueur le **15 juillet 2022**, prendra fin en **juillet 2026**. Pour l'année **2026**, la CCVE poursuivra son rôle d'autorité organisatrice de proximité dans l'exécution du service de transports scolaires en circuits spéciaux. Dans ce cadre, Île-de-France Mobilités lance un nouveau marché pour la période 2026-2030, garantissant la continuité et l'amélioration du service.

Evènement Mobilités

Dans le cadre du projet d'évènement lié à la mobilité en **2026**, il est envisagé d'organiser une manifestation autour du vélo et des mobilités alternatives, afin de promouvoir le nouveau Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables.

Ce projet bénéficie d'un soutien financier important :

- **50 %** pris en charge par l'État dans le cadre de l'**AAP Mobilités**,
- **30 %** financés par l'**ADEME** dans le cadre du programme **Avélo3**.

La CCVE assurera le complément de financement et la coordination de l'évènement, afin de valoriser les mobilités durables et d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire.

Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables et plan d'actions complémentaires :

Dans le cadre du vote du nouveau Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables, la CCVE poursuit en 2026 la mise en œuvre du plan d'actions complémentaires destiné à développer la pratique cyclable sur le territoire.

Après le lancement des premières études topographiques et d'AVP en 2025, l'année 2026 s'inscrit dans la continuité et marque une avancée dans le programme global de l'Appel à Projets Mobilités (AAP), déployé sur une durée de 6 ans.

Le programme comprend :

- La réalisation des études préalables et de conception des itinéraires cyclables par le bureau d'étude « DEGOUY », contrôlées et validées par le CEREMA,
- Le déploiement de campagnes d'information et de sensibilisation, avec des événements de promotion du vélo et des formations à la sécurité pour les élèves des établissements scolaires « **Savoir Rouler à Vélo** »,
- La réalisation en 2026 des études de stationnement et de jalonnement, ainsi que l'étude sur les stations VAE (Vélos à Assistance Électrique), reportées par rapport au calendrier initial.

Un poste de chargé de mission, subventionné à hauteur de 50 % par l'ADEME via le programme Avélo 3, assure le suivi du Schéma Directeur et la mise en œuvre des projets structurants (en cours de recrutement).

L'adhésion de la CCVE au CEREMA et à l'association Vélo & Territoires, réalisée en 2025, se poursuit en 2026 dans une logique de continuité et de consolidation de l'appui technique et stratégique.

Les financements reposent sur plusieurs sources : une subvention de l'État obtenue dans le cadre de l'AAP Mobilités (convention État/CCVE) et des subventions complémentaires de l'ADEME via Avélo 3.

En tant que maître d'ouvrage délégué des communes concernées, la CCVE coordonne l'ensemble du programme, garantissant une mise en œuvre cohérente et efficace des actions prévues, inscrites dans une dynamique de développement durable et de promotion de la mobilité cyclable.

Partenariat de covoiturage

La CCVE avait engagé un partenariat avec l'entreprise **BlaBlaCar Daily** afin de promouvoir la pratique du covoiturage « quotidien » sur le territoire. Cette convention, qui arrive à échéance en avril 2026, ne

sera pas reconduite. À compter de **juillet 2025**, Île-de-France Mobilités a en effet désigné **Karos** comme nouveau prestataire dans le cadre de sa convention régionale. La CCVE se calera sur ce dispositif afin d'assurer la continuité de l'offre de covoiturage quotidien, en cohérence avec la stratégie régionale de mobilité durable.

e. Développement économique et commerce de proximité

Le Développement économique, compétence obligatoire de la CCVE, couvre les champs d'interventions suivants, tels que stipulés dans les statuts de l'intercommunalité :

- Toute action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.
- Cette action s'applique spécifiquement aux 8 zones d'activité d'intérêt communautaire.
- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

1. Développement économique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	113,2 K€	137,5 K€	119,7 K€	148,1 K€	8%
Fonctionnement du service : communication, logiciel...	2,2 K€	4,9 K€	4,2 K€	15,5 K€	216%
<i>Réalisation de supports promotionnels vidéos (motion design, films...)</i>	0,0 K€	2,5 K€	2,5 K€	5,0 K€	100%
<i>Réflexion du dispositif opération chèques cadeaux</i>	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	7,5 K€	100%
<i>Communication</i>	0,0 K€	0,5 K€	1,3 K€	0,5 K€	0%
<i>Outil AGDE : mise à jour de données</i>	2,2 K€	2,4 K€	1,7 K€	2,5 K€	4%
Opération chèques cadeaux	61,4 K€	62,2 K€	62,7 K€	63,1 K€	1%
Vitrines du Val d'Essonne	5,3 K€	4,1 K€	4,0 K€	4,8 K€	17%
Fête des entreprises	6,9 K€	12,5 K€	12,8 K€	12,6 K€	0%
Formations / ateliers pour les dirigeants d'entreprises	13,0 K€	28,3 K€	11,2 K€	27,7 K€	-2%
Partenariats :	24,5 K€	25,0 K€	23,6 K€	24,4 K€	-2%

* Hors charges de personnel

Les projets 2026 :

Partenariats avec les acteurs économiques du territoire

Afin d'accompagner les entreprises dans leur création, développement et transmission, **les conventions avec les chambres consulaires - CCI Essonne et CMA Essonne** - sont renouvelées en 2026, confortant ainsi le partenariat avec ces dernières. L'accompagnement porte sur trois volets : un volet création, transmission et reprise d'entreprise, un volet développement entrepreneurial et un volet communication et digitalisation. Dans un contexte économique toujours dégradé, l'accent est mis sur l'accompagnement à la création d'entreprises (de la phase de création aux 3 ans de l'entreprise), à la stratégie commerciale et à la gestion d'entreprise (gestion du temps, pilotage des finances). Deux formations à l'IA sont programmées (une formation par semestre au lieu d'une unique formation en 2025) pour répondre à la demande des entreprises.

La CCVE poursuit son partenariat avec l'association **Initiative Essonne** qui mène une triple action auprès des dirigeants : octroi de prêts d'honneur à des créateurs, repreneurs d'entreprises ou dirigeants d'entreprises dans leur croissance, parrainage de créateurs d'entreprise par des bénévoles de l'association et organisation d'ateliers « création d'entreprises ». En 2026, la CCVE et Initiative Essonne fêterons leurs 10 années de partenariat.

La CCVE poursuit également son partenariat avec l'**AECC91**, association des experts comptables de l'Essonne afin de proposer aux entreprises et créateurs d'entreprises des sessions de formation à la gestion comptable. La thématique phare en 2026 sera celle de la facturation électronique.

La reconduction de la convention avec le **MEDEF 91** relative à la participation du Val d'Essonne au dispositif des 91 d'Or est à l'étude en 2026, toujours dans l'objectif de valoriser une entreprise du territoire qui aura su se distinguer par sa valeur ajoutée pour le territoire et sa singularité (inclusion sociale, efficacité énergétique et transition écologique, croissance externe forte, transition numérique, diversification stratégique, etc.).

La convention avec **ALED 91**, association de chefs d'entreprises du Val d'Essonne, est renouvelée en 2026. Le partenariat avec l'association permet à la fois de renforcer l'action du réseau, de contribuer à une dynamique territoriale entre entrepreneurs et pour la CCVE, de mieux faire connaître et diffuser son offre d'accompagnement auprès des dirigeants.

La CCVE conventionnera avec l'**Association des Commerçants et des Artisans de Ballancourt-sur-Essonne** à nouveau, et pour la deuxième fois. Si la présidence a changé fin 2025, le programme d'actions prévisionnel 2026 de l'Association s'inscrit dans la continuité du programme d'actions 2025.

Actions auprès des commerces :

- **L'Application Vitrines du Val d'Essonne, en partenariat avec la Fédération Nationale des Centres-villes (FNCV)**

Fin 2020, la CCVE a voté la délibération n°114-2020 portant sur la création d'un site web « Les Vitrines du Val d'Essonne » (VDVE), en 2021 le dispositif a été renforcé par la création d'une application mobile, les objectifs étant de renforcer le « consommez local » et de donner davantage de visibilité digitale aux commerçants.

En 2026, la CCVE poursuit le renforcement de la visibilité et l'attractivité du dispositif auprès des commerçants et des consommateurs locaux par la réalisation de vidéos des nouveaux commerces adhérents aux Vitrines du Val d'Essonne à l'été 2026. Un budget dédié à la réalisation de goodies pour les Vitrines du Val d'Essonne sera défini.

- **L'opération chèques-cadeaux**

La délibération n°114-2020 portait à la fois sur la création d'un site web « Les Vitrines du Val d'Essonne » (VDVE) mais aussi sur la mise en œuvre d'une opération chèques-cadeaux à destination des commerces et producteurs locaux du territoire du Val d'Essonne.

Suite au succès des quatre premières opérations, l'opération a été reconduite pour la 5ème fois en 2025-2026 avec un nombre de commerçants partenaires en hausse constante (respectivement 65, 92, 94, 96 et 101 aux cinq éditions). Une 6ème opération est envisagée en 2026-2027, tout en se laissant la possibilité de faire évoluer le dispositif à partir des résultats d'une évaluation qui sera conduite dans le courant de l'année.

En effet, après 5 années de déploiement, il apparaît opportun d'effectuer un bilan évaluatif de l'opération qui permettra de dégager des pistes d'amélioration pour les années à venir.

- **Fête des entreprises et conférences thématiques pour les dirigeants**

La Fête des Entreprises, « Entreprises à la Rencontre de vos voisins », est reconduite en 2026, toujours en partenariat avec la CCI Essonne. Elle vise à la fois à faciliter le réseautage entre dirigeants du Val d'Essonne et à diffuser l'offre d'accompagnement proposée aux entreprises (formations/ateliers, financement, mise en réseaux, accompagnement à la digitalisation des commerces, etc.). Le thème envisagé pour 2026 (en cours de validation par la CCI) est « **Innovation, Technologie et Culture** ».

▪ Fond Résilience

Tout au long de la crise sanitaire, la CCVE s'est inscrite dans une dynamique de soutien et de reprise économique sécurisée, pendant et post-confinement. Elle s'est alors associée à la Région Ile-de-France, dans le cadre du **fond régional d'urgence RESILIENCE**, destiné à soutenir financièrement les entreprises du territoire.

Ce fonds, initié avec la Banque des Territoires, a eu pour objectif de relancer l'activité des TPE/PME et financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnements, etc.). En conséquence, des provisions pour risques et pour pertes ont été inscrites au budget 2026, dans la continuité des années précédentes en vue d'une fin de remboursement à la CCVE en 2028.

2. Zones d'Activités Economiques

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	212,3 K€	256,3 K€	188,2 K€	353,1 K€	38%
Charges globales des ZAE :	49,1 K€	49,2 K€	48,8 K€	142,0 K€	189%
Convention ZAE avec les communes	35,5 K€	49,2 K€	48,8 K€	0,0 K€	-100%
Gestion des ZAE par la CCVE (voirie, maintenance éclairage, propreté, espaces verts)	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	142,0 K€	N/A
Autre : travaux de voirie...	13,6 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	N/A
ZAE Montvrain II : électricité, curage des eaux pluviales, entretien des espaces verts, réparations ponctuelles...	74,4 K€	120,1 K€	91,3 K€	123,6 K€	3%
ZAE La Croix Boissée :	88,8 K€	87,0 K€	81,2 K€	87,5 K€	1%
taxe foncière	0,0 K€	40,0 K€	37,0 K€	40,0 K€	0%
entretien du bâtiment, études ponctuelles...	88,8 K€	47,0 K€	44,2 K€	47,5 K€	1%
Recettes	156,1 K€	140,7 K€	152,7 K€	130,0 K€	-8%

* Hors charges de personnel

Actions menées pour les ZAE du Val d'Essonne

L'étude d'attractivité et d'optimisation foncière des ZAE du Val d'Essonne, lancée en 2024 et confiée au bureau d'études METROPOLIS, s'est poursuivie en 2025 dans ses phases 2 et 3.

Précisément, la phase 2 a consisté en l'élaboration de la stratégie foncière à proprement parler, en collaboration étroite avec les élus du territoire. La phase 3 correspondant à l'organisation de comités de site, en lien avec les communes et les entreprises concernées, a été initiée sur la ZAE des Gros à Ballancourt/Essonne fin 2025. La phase 3 reprendra mi 2026, pour poursuivre la conduite des comités de site sur les 7 autres ZAE communautaires. Un budget complémentaire permettra de faire face à d'éventuelles prestations supplémentaires pour l'organisation de ces comités de site.

Pour rappel, l'étude doit permettre d'identifier collectivement, avec l'ensemble des acteurs concernés par la mutation des zones d'activités, les leviers de l'action publique et privée pour optimiser les espaces fonciers et immobiliers mobilisables des ZAE et les valoriser par un ensemble d'actions favorables à une meilleure intégration environnementale, d'accessibilité, de performance énergétique, etc. Par ailleurs, l'étude doit faire l'évaluation des moyens dédiés à la gestion de chaque ZAE afin de mettre en conformité les cadres et les outils d'intervention utilisés dans la gestion de ces dernières.

Par ailleurs, les crédits liés aux loyers de la ZA « La Croix Boissée » à Vert le Grand sont ajustés pour 2026, car ils tiennent compte des locaux vacants et d'une fin de bail envisagée d'un local au 31/03/26.

Fin des conventions de gestion des ZAE au 1^{er} janvier 2026

À compter du 1er janvier 2026, la CCVE assurera directement la gestion opérationnelle de ses zones d'activités économiques. Plusieurs outils et organisations sont mis en place pour garantir une transition sans rupture de service.

Un budget spécifique est prévu pour la gestion des ZAE des voiries d'intérêt communautaire. Ce montant sera revu lors de la remise du rapport du bureau d'études INGENIO, prévue mi 2026.

Mobilisation des marchés communautaires

Le marché d'entretien et d'aménagement des ZAE constitue le support opérationnel principal.

Lot n°1 – Travaux d'entretien de voirie : réfection, rénovation, réparation, aménagement, astreinte technique.

Lot n°2 – Signalisation routière : fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale.

Lot n°3 – Mobilier urbain : déclaré infructueux faute d'offre, une alternative sera étudiée.

Renforcement des moyens humains

Un poste de gestionnaire technique du patrimoine est créé en complément du responsable patrimoine. Cet agent assurera :

- la surveillance régulière des voiries et équipements,
- l'identification des dégradations,
- le suivi des interventions d'entreprises.

Les communes continueront de solliciter la CCVE pour caractériser les besoins ; les travaux resteront réalisés par des entreprises extérieures. Le déneigement et l'enlèvement des dépôts sauvages demeurent de la compétence communale.

Apports des études INGENIO

Les estimations financières mettront en évidence que le poste le plus significatif concernera les rénovations de chaussées (investissement). L'étude apportera une vision pluriannuelle de la durée de vie des voiries et des besoins programmés pour les années futures.

Au-delà de la gestion quotidienne et parmi les estimations financières d'INGENIO, le poste le plus lourd sera celui des rénovations de chaussées (en investissement). Il s'efforcera de donner de la visibilité au travers de la durée de vie résiduelle des voiries, ce qui permet de programmer des travaux, et apportera un ordre de grandeur à leur coût. En parallèle, la CCVE envisage la passation d'un accord-cadre en gestion de voirie.

f. Le SCOT-PCAET

SCOT-PCAET	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	3,9 K€	15,9 K€	9,6 K€	19,5 K€	23%

* Hors charges de personnel

Par délibération du 27 mai 2025, le Conseil communautaire a arrêté le projet de SCoT-AEC du Val d'Essonne et a tiré le bilan de la concertation. L'Autorité Environnementale et les Personnes Publiques Associées et Consultées (PPA-PPC) ont été saisies à partir du 20 juin 2025. Elles disposaient d'un délai de réponse de 3 mois, soit jusqu'à fin septembre 2025, pour pouvoir s'exprimer.

Une commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs a été désignée par le Tribunal Administratif de Versailles pour mener à bien la phase de concertation publique obligatoire suite

à l'arrêt de ce document. 21 permanences ont été réalisées sur les 15 lieux d'accueil des permanences (CCVE et les 14 communes retenues).

L'enquête publique s'est tenue du vendredi 3 octobre au mardi 4 novembre 2025. Un registre numérique a notamment été déployé. Un dossier papier du SCoT-AEC a été imprimé pour les 14 lieux de permanences.

Le SCoT-AEC est l'un des premiers SCoT modernisé et intégrateur élaboré en Ile-de-France. Aussi, l'Autorité Environnementale et les services de l'Etat ont été soucieux de la bonne retranscription du cadre législatif en lien avec la loi Climat et Résilience, en particulier la circulaire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

L'avis défavorable de la Préfète de l'Essonne sur ce document a engendré un important travail de reprise pour la CCVE et les bureaux d'études, pour ces derniers cette reprise non prévue dans le cadre du marché, a engendré des frais supplémentaires.

Les frais relatifs à l'indemnisation des commissaires enquêteurs durant l'enquête publique, étape importante et obligatoire dans cette procédure, ont été provisionnés en 2025. Un complément, quasi triplé par rapport au budget 2025 est demandé pour 2026, car les décisions d'indemnisation sont calculées à posteriori de la procédure par le Tribunal Administratif de Versailles. De plus, les frais prévus en 2025 étaient basés sur le coût d'un seul commissaire enquêteur initialement identifié.

Depuis la réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, la publicité des SCoT ainsi que des PLU, se fait prioritairement de façon dématérialisée via le Géoportail de l'urbanisme (GPU).

Après l'approbation du SCoT-AEC, celui-ci devra faire l'objet d'une uniformisation au format CNIG par le bureau d'études afin d'être téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme en vue d'être exécutoire. C'est cette publication sur le portail et la transmission au préfet qui donnent au document son caractère exécutoire.

Le SCoT-AEC doit également être mis à disposition du public dans les mairies concernées et au siège de l'établissement public porteur, donc la CCVE et transmis aux Personnes Publiques Associées. Des frais d'impression seront à prévoir pour le dossier d'approbation du SCoT-AEC qui doit être tenu à disposition dans chacune des 21 communes et au siège de la CCVE.

Après les élections de mars 2026, il est proposé de faire un temps d'échanges convivial avec les élus communautaires et les techniciens communaux, animé par un prestataire, afin de présenter, à l'appui d'un guide de communication réalisé par un prestataire, les enjeux principaux du SCoT-AEC approuvé et exécutoire.

g. Urbanisme

URBANISME (service mutualisé)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses : logiciel, abonnement, fournitures...	17,2 K€	16,2 K€	16,7 K€	23,1 K€	42%
Recettes : communes - refacturation ADS	145,3 K€	140,0 K€	150,9 K€	142,0 K€	1%

* Hors charges de personnel

Les dépenses inscrites concernent les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du service : l'acquisition des fournitures administratives, de documentations de veilles. Le logiciel métier « Oxalis » présente des limites techniques révélées par le déploiement du Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme (GNAU). De plus, les évolutions non comprises dans l'offre initiale de 2014 font l'objet d'options sous forme d'avenants qui sont relativement onéreux.

Le service a débuté un benchmark en 2025 afin de déterminer si l'outil actuel convient aux évolutions de pratiques imposées par la Saisine par voie électronique, aux obligations réglementaires liées à la loi Climat et Résilience (couplage de l'outil SIG avec les ADS pour permettre un observatoire de consommation foncière).

Ce retour d'expérience et de benchmark se poursuivra en 2026, afin de déterminer la meilleure option en lien avec le service de la DMSI.

Dans le cadre de la mutualisation des services ADS, les communes sont facturées selon la grille tarifaire votée en conseil communautaire. Pour 2026, la période de facturation aux communes concerne novembre 2025 à octobre 2026.

Le SIG

La CCVE dispose désormais d'un outil SIG permettant la visualisation et la modification des fichiers sources (Shapefiles..) générés par les prestataires dans le cadre des missions qui leur sont confiés ou fournis par les agences d'études telles que l'institut Paris Région (IPR) ou encore par l'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE).

Le budget alloué pour l'achat d'un outil cartographique en 2023 et reporté en 2024 a permis l'acquisition de l'outil X'Map développé par le groupe SIRAP.

Le déploiement technique de l'outil s'est poursuivi en 2025. Afin d'accroître les options et le paramétrage de l'outil (hors prestations assurées par la société SIRAP), le recrutement d'un stagiaire et d'un apprenti sera lancé en 2026.

h. Développement territorial

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : BA217, PLATEAU DE L'ARDENAY, FERME DE BRESSONVILLIERS	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses : entretien, accompagnement juridique...	21,9 K€	14,1 K€	1,6 K€	19,1 K€	35%
BA217 : Frais de gardiennage, pose de clôtures...	9,9 K€	7,0 K€	0,2 K€	7,0 K€	0%
BA217 : Cotisation au SIVU	0,0 K€	2,0 K€	0,0 K€	2,0 K€	0%
BA217 - accompagnement juridique & frais d'acte	12,0 K€	5,0 K€	1,3 K€	10,0 K€	100%
Taxe foncière (révalorisation des bases) BA217	0,1 K€	0,1 K€	0,0 K€	0,1 K€	0%

** Hors charges de personnel*

Pour le site des Casernes, des dépenses sont inscrites au budget 2026 dans le cadre des frais d'adhésion au SIVU, dont la cotisation est fixée au CA d'avril 2026.

En 2025, sur les frais d'études prévisionnés, un AMO a été missionné pour une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un Appel à Projets pour l'aménagement du site des Casernes. Les études préalables à l'aménagement du site se poursuivront en 2026, notamment avec les études relatives aux conditions d'accès du site (RD 317).

i. Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	66,0 K€	66,0 K€	66,0 K€	66,0 K€	0%

Il est prévu pour 2026 un budget stable au titre de la contribution au SMO Essonne Numérique.

j. La vidéoprotection

VIDEOPROTECTION	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	3,4 K€	60,7 K€	14,6 K€	60,7 K€	0%

* Hors charges de personnel

La vidéoprotection poursuivra son développement avec l'intégration progressive des nouveaux projets communaux au sein du centre d'hébergement intercommunal. De nouvelles fonctionnalités seront mises en service, notamment la recherche automatique de plaques d'immatriculation ainsi que l'interconnexion du centre d'enregistrement avec le Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie d'Évry, renforçant ainsi la sécurité du territoire.

5) Services techniques et entretien du patrimoine

La démarche de prévention et d'anticipation doit s'inscrire durablement dans le fonctionnement de la collectivité afin de maîtriser les dépenses et d'éviter, au fil des années, des interventions curatives coûteuses. L'objectif est de réduire progressivement la part du curatif dans le budget de fonctionnement, au profit d'une stratégie d'entretien programmée.

La maintenance du patrimoine bâti constitue un enjeu majeur, à la fois pour garantir le bon fonctionnement des équipements, optimiser les consommations de fluides et adapter les bâtiments aux usages du public.

L'année 2026 se caractérise par l'achèvement et le lancement opérationnel d'une étude énergétique du patrimoine bâti menée sur l'ensemble de l'année 2025 qui permettra de définir un schéma directeur énergétique du patrimoine bâti, ainsi qu'un travail sur la modification des contrats d'énergie avec notamment des modifications de puissances des compteurs. Les enveloppes pluriannuelles (jusqu'en 2030) seront fléchées dans le PPI, à l'issue des arbitrages.

a. Aires d'accueil des gens du voyage

AIRES DES GENS DU VOYAGE (Ballancourt, Itteville, Mennecy)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses liées au fonctionnement des 3 AGV : fluides, gestion, entretien, redevances REOMi, téléphonie...	226,1 K€	295,2 K€	285,8 K€	282,9 K€	-4%
Recettes des usagers des AGV et de la CAF	129,8 K€	75,5 K€	51,9 K€	90,5 K€	20%

* Hors charges de personnel

Les dépenses au titre des aires d'accueil des gens du voyage concernent les fluides (eau, électricité), la gestion externalisée des 3 aires, la redevance d'ordure ménagère, le contrôle périodique des installations, les coûts de téléphonie ainsi que l'entretien ponctuel des aires.

Les recettes de fonctionnement du budget des services techniques restent stables par rapport aux années précédentes. Les recettes ALT2 de la CAF restent stables par rapport à 2025. Pour rappel, ces dernières sont dépendantes du taux de fréquentation des aires d'accueils des gens du voyage.

Ballancourt : Le budget « dépenses de fonctionnement » diminue fortement notamment grâce à une modification du contrat d'électricité et une modification des puissances des compteurs.

Itteville : Le budget de dépenses de fonctionnement augmente légèrement en prévision d'un entretien ponctuel en augmentation.

Mennecy : Les dépenses restent stables

b. Déchets Ménagers

Le taux d'imposition de la TEOM est fixé en fonction des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets pour la commune de Leudeville et appelées par le SIREDOM.

DECHETS MENAGERS	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses : subvention exceptionnelle au budget annexe...	43,9 K€	46,7 K€	44,2 K€	48,7 K€	4%
Recettes : réintégration des frais au budget annexe	0,0 K€	90,0 K€	53,1 K€	80,0 K€	-11%

* Hors charges de personnel

Le budget principal sera crédité par le budget annexe de la refacturation de quote-part des dépenses de fonctionnement qu'il supporte directement. Ce remboursement fera l'objet d'une délibération en fin d'année, en fonction du consommé 2025.

c. Siège de la CCVE et EFS

BATIMENT - SIEGE / EFS	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	81,6 K€	128,5 K€	139,3 K€	126,7 K€	-1%

* Hors charges de personnel

Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) sont en légère diminution grâce à une modification des contrats d'énergie.

Une hausse de la maintenance et de l'entretien du bâtiment et des équipements doit être prévue afin de pérenniser l'état du bâtiment.

Globalement, le budget dépenses en fonctionnement du siège est stable et même en légère baisse.

d. Services techniques hors équipements

SERVICES TECHNIQUES (hors équipements)	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	100,9 K€	172,8 K€	189,3 K€	227,2 K€	31%
Voirie : entretien des espaces verts, entretien et réparations diverses, radar pédagogique, dessertes...	25,1 K€	38,1 K€	62,6 K€	46,9 K€	23%
Flotte automobile : location, entretien, réparations, carburant...	66,7 K€	126,5 K€	123,3 K€	123,0 K€	-3%
Autre : petits équipements ponctuels, cotisations, plan de sauvegarde, études...	9,2 K€	8,2 K€	3,4 K€	57,3 K€	>100%

* Hors charges de personnel

Le budget de dépenses en fonctionnement pour les dépenses techniques diverses augmente du fait de la prévision d'études à venir notamment pour un accompagnement d'accessibilité du patrimoine et un accompagnement pour la réalisation d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

De plus, l'entretien de talus pour les entrées de villes a été intégré dans le budget des espaces verts.

6) Fonctions support

a. La communication et les cérémonies institutionnelles

SUPPORT - COMMUNICATION	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	107,6 K€	123,6 K€	92,6 K€	123,8 K€	0%

* Hors charges de personnel

Le budget 2026 du Service Communication se décline en deux grands axes.

Les supports de communication dits « généraux »

Le premier concerne les supports de communication dits « généraux ». Cela recouvre l'impression et la distribution des supports qui concernent l'ensemble des services de la CCVE ainsi que, parfois, leur réalisation par l'agence de communication Emendo, dans le cadre de son marché.

Ces supports de communication, parmi lesquels on retrouve Val d'Essonne Infos, Val'Idées, Entre Nous, la plaquette institutionnelle et le Rapport d'Activités, servent à informer les publics sur les projets structurants et événements marquants du territoire. Ils sont également le relai des initiatives de concertation mis en place par la CCVE à destination de l'ensemble des habitants du Val d'Essonne, dans un objectif de bonne compréhension et visibilité du service public.

Par ailleurs, le service communication met en œuvre une stratégie de communication presse afin de faire rayonner le territoire et de positionner ses projets structurants dans le paysage local et régional, tout en assurant une présence digitale régulière et précise, tant sur son site web que sur ses réseaux sociaux. Le budget de communication générale reflète enfin l'organisation de manifestations et événements institutionnels visant à la mise en valeur des projets menés par la collectivité (inaugurations, cérémonie des vœux...) et en 2026, le renouvellement de ses instances.

Relai d'évènements et temps forts

Le second axe du budget communication est consacré au relai d'évènements et temps forts par le biais d'affiches et de flyers notamment, spécifiques à chaque service de la CCVE (Aide à domicile, Conservatoire, Culture, Sports, Développement durable et agriculture, EFS, égalité femmes-hommes, Santé, Transports et mobilité, Tourisme) dont les montants sont alors répercutés directement dans les politiques publiques correspondantes. Il inclue également les projets transversaux comme le FestiVal d'Essonne ou encore le Schéma Directeur des Liaisons Cyclables, subventionné à hauteur de 50% par l'Etat et 30% par l'ADEME en matière de communication dans le cadre des deux appels à programme de la CCVE.

b. Systèmes d'information

SUPPORT - DSI	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	73,8 K€	104,4 K€	96,4 K€	103,5 K€	-1%
Informatique	48,1 K€	78,3 K€	76,5 K€	82,4 K€	5%
Téléphonie	15,8 K€	16,0 K€	13,0 K€	12,0 K€	-25%
Imprimante	9,9 K€	10,1 K€	6,9 K€	9,2 K€	-9%
Recettes : refacturation DMSI aux communes	104,3 K€	121,2 K€	121,2 K€	133,6 K€	10%

* Hors charges de personnel

Concernant le budget de fonctionnement, il devrait connaître une stabilisation globale des solutions numériques actuellement en place. Toutefois, une hausse des coûts de maintenance applicative est anticipée en raison de la révision de l'indice Syntec. À l'inverse, une baisse significative des dépenses de télécommunication sera observée grâce à l'adhésion de la CCVE à la centrale d'achat de la CANUT.

L'année 2026 sera consacrée au renforcement du niveau de la cybersécurité de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Cette priorité stratégique se traduira par l'intensification des actions de sensibilisation auprès des agents et des élus, afin de consolider la culture numérique sécurisée du territoire.

De nouveaux dispositifs de protection seront déployés, notamment un outil de sécurisation avancée des postes de travail et une solution complète de gestion de crise cyber permettant une résilience et une réaction coordonnée en cas d'incident. Par ailleurs, la collectivité fera réaliser des tests d'intrusion par une société spécialisée afin d'évaluer la robustesse de son système d'information et d'ajuster ses stratégies de défense.

c. Administration générale et moyens généraux

SUPPORT - ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	75,7 K€	77,0 K€	78,7 K€	114,8 K€	49%
Dépenses liées aux fournitures administratives	17,9 K€	17,7 K€	18,2 K€	26,1 K€	47%
Abonnement et cotisations	21,3 K€	21,2 K€	22,5 K€	21,9 K€	3%
Applications métiers lié à la dématérialisation de l'Administration Générale	18,7 K€	16,0 K€	16,2 K€	16,4 K€	3%
Autre : petits équipements, archivage, rgpd, autres taxes foncières, autres redevances REOMi...	17,8 K€	22,1 K€	21,9 K€	50,5 K€	128%
Recettes : régie de recette diverses...	1,0 K€	0,3 K€	25,6 K€	0,5 K€	67%

* Hors charges de personnel

Après une phase préparatoire de tri et de numérisation réalisée en 2025, une prestation d'archive auprès du CIG est prévue en 2026 afin d'archiver plusieurs années de documents restant sous format papier. Cette prestation est évaluée à 32 jours de travail.

d. Affaires juridiques

SUPPORT - AFFAIRES JURIDIQUES	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	133,9 K€	186,3 K€	146,4 K€	164,1 K€	-12%
Fonctionnement du service : logiciel, annonces et insertions...	18,0 K€	29,1 K€	25,9 K€	21,0 K€	-28%
Assurances	45,0 K€	53,8 K€	46,5 K€	59,9 K€	11%
Honoraires / Etudes	36,4 K€	65,0 K€	35,2 K€	45,0 K€	-31%
Contrat SVP	34,4 K€	38,4 K€	38,8 K€	41,2 K€	7%
Recettes	25,8 K€	30,0 K€	26,7 K€	31,0 K€	3%
Refacturation aux communes du contrat SVP	25,8 K€	28,0 K€	25,8 K€	30,0 K€	7%
Refacturation des services communs de N-1	0,0 K€	2,0 K€	1,0 K€	1,0 K€	-50%

* Hors charges de personnel

Il est prévu notamment pour 2026 une baisse du budget alloué au fonctionnement du service ainsi qu'aux études juridiques et contentieux. Parallèlement, le budget assurances sera réévalué pour intégrer la mise à jour du parc automobile.

La CCVE procède à la refacturation aux communes du contrat SVP ainsi que du service commun marché public auprès des communes concernées.

e. Finances

SUPPORT - FINANCE	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses : logiciels, écritures comptables de régularisation , accompagnement sur des dossiers spécifiques...	147,6 K€	86,9 K€	96,7 K€	89,7 K€	3%
Recettes : écritures comptables de régularisation	162,0 K€	0,0 K€	103,2 K€	0,0 K€	N/A

* Hors charges de personnel

L'export des écritures de l'ancien logiciel comptable et le respect du délai légal de conservation de 10 ans autorisent désormais la fermeture définitive de cet outil. Cette mesure permet ainsi de réduire les coûts liés aux logiciels métiers.

Le service des finances procèdera en 2026 à la réalisation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation.

Par ailleurs, une enveloppe de 40K€ est prévue pour d'éventuels intérêts moratoires, dans le cadre du suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Une enveloppe complémentaire pour le passage d'admission en non-valeur est également prévue (4K€).

7) Les Ressources Humaines

SUPPORT - RESSOURCES HUMAINES	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	471,7 K€	578,4 K€	485,4 K€	622,2 K€	8%
Formations et déplacements	75,7 K€	92,8 K€	82,6 K€	98,2 K€	6%
Frais liés aux embauches et recrutements, personnel extérieur	-59,1 K€	95,6 K€	67,5 K€	98,3 K€	3%
Tickets restaurants	104,9 K€	130,0 K€	132,2 K€	140,0 K€	8%
Cotisations	331,5 K€	240,8 K€	169,0 K€	244,2 K€	1%
Elus : formations...	14,3 K€	15,0 K€	18,9 K€	25,0 K€	67%
Autre : logiciel, communication, taxe...	4,3 K€	4,2 K€	15,2 K€	16,5 K€	293%
<i>Fournitures administratives (cartes de visites, pochette agents, etc.)</i>	2,0 K€	1,2 K€	0,8 K€	1,5 K€	25%
<i>FIPHP au titre de N-1</i>	2,3 K€	3,0 K€	9,5 K€	10,0 K€	233%
<i>Congés bonifiés</i>	0,0 K€	0,0 K€	4,9 K€	5,0 K€	100%
Recettes : remboursement part salariale tickets restaurant, indemnités journalières...	270,6 K€	125,0 K€	193,3 K€	130,0 K€	4%

* Hors charges de personnel

En prévision du renouvellement des élus communautaires en 2026, le budget dédié à la formation des élus a été réévalué. Cet ajustement permettra d'accompagner les nouveaux élus dans l'exercice de leur mandat.

REMUNERATIONS	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	orientation BP 2026	Evol. BP 2025 / 2026
Dépenses	4 658,7 K€	5 234,5 K€	5 125,3 K€	5 810,4 K€	11%
Rémunération du personnel	4 376,1 K€	4 937,6 K€	4 842,5 K€	5 527,3 K€	12%
Rémunération des élus	282,6 K€	296,9 K€	282,8 K€	283,1 K€	-5%
Recettes : régularisations, subvention de postes	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	N/A

L'évolution des compétences et des projets gérés par la CCVE s'inscrit dans une gestion dynamique des effectifs et des métiers et nécessite de veiller à la meilleure adéquation possible des postes en fonction des ressources dont elle dispose et des besoins des usagers. Dans ce cadre, un travail est mené afin d'anticiper les vacances de poste et proposer une stratégie adaptée pour les pourvoir. Cela se traduit,

notamment par la recherche du meilleur équilibre entre l'accès aux ressources internes (mobilité interne, reclassement) et le recrutement externe très concurrentiel.

L'annualisation des agents recrutés et présents en novembre 2025, y compris l'augmentation mécanique, impacte la masse salariale prévisionnelle du montant prévisionnel de la rémunération des agents pour 2026.

Les effectifs :

Au 31 décembre 2025, la Communauté de Communes du Val d'Essonne emploie au total 105 agents (hors élus, et régisseurs externes) parmi lesquels 66 femmes et 39 Hommes répartis :

- Apprentis : 4 apprentis
- Non Titulaires : 47 agents
- Titulaires : 58 agents

Effectifs de la CCVE au 31 décembre 2025 par catégorie sexuée :

Catégorie	Femme	Homme	Total
A	17	8	25
B	22	16	38
C	26	12	38
Autres	1	3	4
TOTAL	66	39	105

Par statut :

Statut	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	49	54	56	59	57	58
Contractuels	34	30	40	44	40	47

Evolution des effectifs de la CCVE :

Catégorie	Nombre d'agents en 2020	Nombre d'agents en 2021	Nombre d'agents en 2022	Nombre d'agents en 2023	Nombre d'agents en 2024	Nombre d'agents en 2025
A	14	17	18	21	20	25
B	36	43	43	42	39	38
C	31	26	32	35	35	38
Autres	2	3	3	5	3	4
TOTAL	83	89	96	103	97	105

Mouvements du Personnel au cours de l'année 2025 :

Au cours de l'année 2025, 41 mouvements de personnel ont eu lieu répartis de la manière suivante :

- **24 arrivées :**
 - 3 Agents d'entretien, technique et d'accueil d'équipement sportif
 - Directeur des ressources humaines
 - Chargé d'entrepreneuriat et attractivité économique

- Chargé de mission agriculture et alimentation durable
 - Gestionnaire Pôle recettes
 - Chef de projet recherche de financements et Appui aux projets
 - Chargé Administration générale
 - Coordinateur de projet culturel
 - Apprenti – service informatique
 - Apprenti – service tourisme
 - Apprenti – service communication
 - Responsable des Finances
 - Responsable de la médiathèque
 - Responsable des opérations techniques
 - Responsable Transport et mobilités
 - Enseignant artistique H/F – Danse contemporaine – 5/20^{ème}
 - Enseignant artistique H/F – Violon – 6,5/20^{ème}
 - 2 stagiaires études supérieures
 - 3 emplois saisonniers
- **17 départs :**
 - Chef de projet du pôle santé et action sociale
 - Chargé Administration générale
 - Responsable Transport et mobilités
 - Chargé de mission agriculture et alimentation durable
 - Responsable des Finances
 - Agent d'entretien, technique et d'accueil d'équipement sportif
 - Apprenti – service tourisme
 - Apprenti – service communication
 - Coordinateur technique Transport et Mobilités
 - Juriste en charge de la Commande publique
 - Enseignant artistique H/F – Théâtre – 3/20^{ème}
 - Enseignant artistique H/F – Violon – 6,5/20^{ème}
 - 2 stagiaires études supérieures
 - 3 emplois saisonniers

Le Temps de travail

Les agents réalisent 1 607h par an dans le cadre du choix d'un cycle de travail mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022 parmi ces 3 possibilités :

- A 35heures, avec 25 jours de congés annuels
- A 37heures, avec 25 jours de congés annuels et 12 jours de RTT
- A 39heures, avec 25 jours de congés annuels et 23 jours de RTT
- A 40heures, avec 25 jours de congés annuels et 28 jours de RTT

L'ensemble des agents est invité à choisir parmi ces différentes propositions, en concertation avec son supérieur hiérarchique (Directeur ou Responsable) dans le cadre de l'organisation et de la continuité du service d'affectation.

Les enseignants artistiques du conservatoire et les agents annualisés ne sont pas concernés par ces cycles de travail.

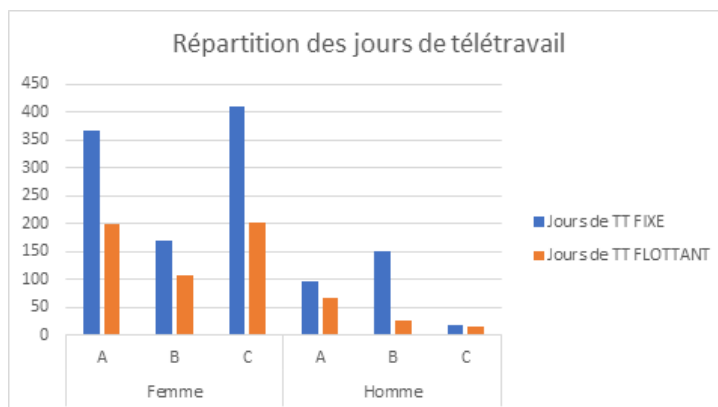
Effectifs de la CCVE au 31 décembre 2025 par temps de travail :

Temps de travail	Femme	Homme	Total
Temps complet	52	30	82
Temps non complet	14	9	23
Temps partiel	0	0	0
TOTAL	66	39	105

Télétravail :

La collectivité propose aux agents ce nouveau mode d'organisation du travail afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Une meilleure articulation entre la sphère professionnelle et privée
- Une diminution des déplacements entre le domicile et le lieu de travail permettant de limiter l'impact environnemental ainsi que l'impact sur les agents (fatigue, stress, risque routier...)
- Une amélioration de la qualité de vie au travail des agents
- Une meilleure attractivité de l'établissement (recrutement et fidélisation)
- Une gestion facilitée de la surface immobilière



Cette proportion est à mettre en regard du taux de féminisation du personnel de la Communauté de communes.

Avantages en nature

Il est précisé, l'attribution d'un logement de fonction à un gardien situé à la Halle des sports Assia El'Hannouni de Champcueil. Ce logement est mis à disposition pour faciliter l'exercice de ses missions, et remplir ses obligations professionnelles tout en étant logé à proximité des équipements sportifs.

Formations réalisées en 2025 :

657,5 jours de jours de formations ont été suivis par 81 agents, dont 58 femmes pour 447 jours et 23 hommes, pour 210,5 jours.

Proposition Budgétaire 2026 :

- **La masse salariale évolue en 2026 dans le cadre :**
 - De l'impact du taux de la CNRACL + 3 points d'indice,
 - Du Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons et suppression des quotas pour la catégorie B),

- De la politique d'évolution professionnelle de l'établissement (concours, avancement de grade, promotion interne),
- D'une enveloppe supplémentaire pour les heures effectuées pour les agents du service des sports suite à l'augmentation de l'amplitude horaire des gymnases

- **Recrutements hommes-femmes 2026 envisagés :**

Remplacements ou postes budgétisés en 2025 mais non encore pourvus

- Chef de projet du pôle santé et action sociale H / F
- Enseignant artistique H/F – Danse classique – 5/20^{ème}
- Chargé de mission agriculture et alimentation durable H/F
- Juriste en charge de la Commande publique
- Gestionnaire technique polyvalent H/F
- Chargé de mission mobilité active H/F
- Apprenti – Service Culture
- Apprenti SIG

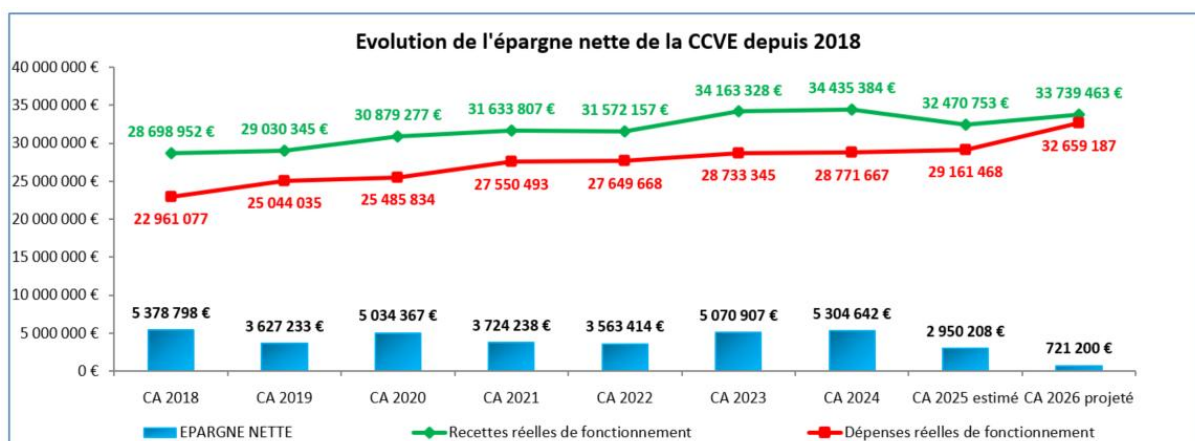
Nouveaux recrutements 2026 – non créés au tableau des effectifs

- Auxiliaire de vie H/F à temps non complet
- Coordinateur réseau médiathèque
- Apprenti - Développement durable
- Enseignant artistique H/F – Piano – 7/20^{ème}
- Enseignant artistique H/F – Dumiste – 10/20^{ème}

IV. EVOLUTION ET MAITRISE DE LA DETTE

Projection des principaux ratios :

Les propositions budgétaires présentées sont conformes à la note de cadrage remise à l'ensemble des services :



EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé	CA 2026 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	28 698 952 €	29 030 345 €	30 879 277 €	31 633 807 €	31 572 157 €	34 163 328 €	34 435 384 €	32 470 753 €	33 739 463 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 961 077 €	25 044 035 €	25 485 834 €	27 550 493 €	27 649 668 €	28 733 345 €	28 771 667 €	29 161 468 €	32 659 187 €
dont 66111 - Intérêts de la dette	113 548 €	107 622 €	101 695 €	95 769 €	89 843 €	83 917 €	77 990 €	72 064 €	66 138 €
EPARGNE DE GESTION	5 851 422 €	4 093 931 €	5 495 139 €	4 179 083 €	4 012 333 €	5 513 899 €	5 741 708 €	3 381 349 €	1 146 414 €
taux d'épargne de gestion	20,4%	14,1%	17,8%	13,2%	12,7%	16,1%	16,7%	10,4%	3,4%
AUTOFINANCEMENT NET	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé	CA 2026 projeté
66111 - Intérêts	113 548 €	107 622 €	101 695 €	95 769 €	89 843 €	83 917 €	77 990 €	72 064 €	66 138 €
1641 - Remboursement capital de la dette	359 076 €	359 077 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €	359 076 €
ANNUITE DE LA DETTE	472 624 €	466 699 €	460 771 €	454 845 €	448 919 €	442 993 €	437 066 €	431 140 €	425 214 €
charge de la dette (%)	1,65%	1,61%	1,49%	1,44%	1,42%	1,30%	1,27%	1,33%	1,26%
EPARGNE BRUTE	5 737 874 €	3 986 310 €	5 393 443 €	4 083 314 €	3 922 490 €	5 429 983 €	5 663 718 €	3 309 284 €	1 080 276 €
taux d'épargne brute (%)	19,99%	13,73%	17,47%	12,91%	12,42%	15,89%	10,41%	110,41%	3,20%
EPARGNE NETTE	5 378 798 €	3 627 233 €	5 034 367 €	3 724 238 €	3 563 414 €	5 070 907 €	5 304 642 €	2 950 208 €	721 200 €
taux d'épargne nette (%)	18,74%	12,49%	16,30%	11,77%	11,29%	14,84%	15,40%	9,09%	2,14%

Evolution de la dette :

Les dispositions nouvelles de la loi NOTRe consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans l'article L.2312-1 du CGCT. La loi prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10.000 habitants. Elle offre ainsi une opportunité pour ces collectivités, de faire un point complet sur leur endettement.

Le dernier emprunt contracté par la communauté de communes du Val d'Essonne remonte à 2017 pour le financement de l'équipement communautaire Aquastade.

L'encours de dette est composé de 2 emprunts auprès de la Caisse d'Epargne et se décline comme suit :

- En 2010, afin de financer l'aire d'accueil des gens du voyage de Ballancourt sur Essonne

Organisme prêteur : Caisse d'Epargne

Montant initial de l'emprunt : 187 500 €

Durée de l'emprunt : 19 ans et 2 mois
Taux d'intérêt applicable : 3,98%
Type d'amortissement : constant

- En 2017, afin de financer la réhabilitation de l'Aquastade

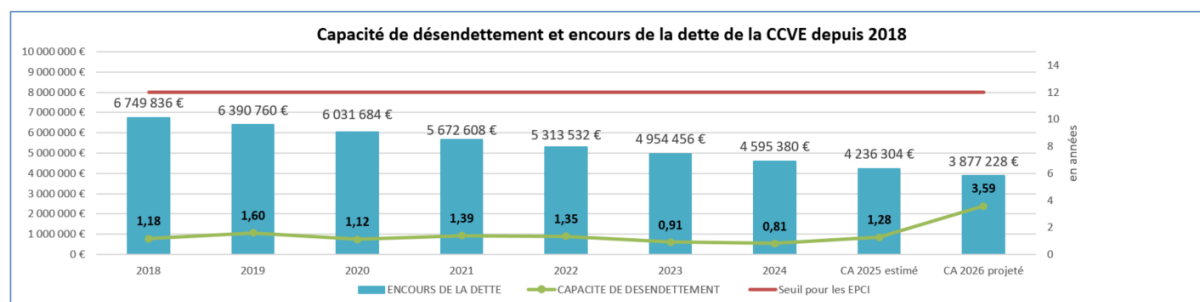
Organisme prêteur : Caisse d'Epargne
Montant initial de l'emprunt : **7 000 000 €**
Durée de l'emprunt : 20 ans
Taux d'intérêt applicable : 1,59 %
Type d'amortissement : constant

La capacité de désendettement, ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement pour une collectivité, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la collectivité pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Le seuil maximal pour les communes et EPCI est établi à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Le seuil d'alerte se situe à 10 ans. Cependant, le ratio de désendettement peut vite être dégradé du fait d'une CAF faible (Capital restant dû > autofinancement). Le recours à l'emprunt doit donc être mesuré.

La capacité de désendettement de la CCVE est estimée à 3,59 années pour 2026 :

CAPACITE DE DESENETTEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CA 2025 estimé	CA 2026 projeté
ENCOURS DE LA DETTE	6 749 836 €	6 390 760 €	6 031 684 €	5 672 608 €	5 313 532 €	4 954 456 €	4 595 380 €	4 236 304 €	3 877 228 €
EPARGNE BRUTE	5 737 874 €	3 986 310 €	5 393 443 €	4 083 314 €	3 922 490 €	5 429 983 €	5 663 718 €	3 309 284 €	1 080 276 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT	1,18	1,60	1,12	1,39	1,35	0,91	0,81	1,28	3,59
Seuil pour les EPCI	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00



Le ratio de désendettement est maîtrisé. La Capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement permet le financement du plan pluriannuel d'investissement de la collectivité. Ainsi, il n'est pas prévu cette année d'avoir recours à l'emprunt.

EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €	9 075,96 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Total	9 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €	359 075,96 €

EVOLUTION DES INTERETS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	4 695,90 €	4 334,68 €	3 973,46 €	3 612,24 €	3 251,01 €	2 889,79 €	2 528,57 €	2 167,34 €	1 806,12 €	1 444,90 €	1 083,67 €	722,45 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	109 213,13 €	103 648,13 €	98 083,13 €	92 518,13 €	86 953,13 €	81 388,13 €	75 823,13 €	70 258,13 €	64 693,13 €	59 128,13 €	53 563,13 €
Total	4 695,90 €	113 547,81 €	107 621,59 €	101 695,37 €	95 769,14 €	89 842,92 €	83 916,70 €	77 990,47 €	72 064,25 €	66 138,03 €	60 211,80 €	54 285,58 €

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	108 911,60 €	99 835,64 €	90 759,68 €	81 683,72 €	72 607,76 €	63 531,80 €	54 455,84 €	45 379,88 €	36 303,92 €	27 227,96 €	18 152,00 €	9 076,04 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	7 000 000,00 €	6 650 000,00 €	6 300 000,00 €	5 950 000,00 €	5 600 000,00 €	5 250 000,00 €	4 900 000,00 €	4 550 000,00 €	4 200 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 150 000,00 €
Total	7 108 911,60 €	6 749 835,64 €	6 390 759,68 €	6 031 683,72 €	5 672 607,76 €	5 313 531,80 €	4 954 455,84 €	4 595 379,88 €	4 236 303,92 €	3 877 227,96 €	3 518 152,00 €	3 159 076,04 €

EVOLUTION DES ANNUITES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aire d'accueil des gens du voyage à Ballancourt	13 771,86 €	13 410,64 €	13 049,42 €	12 688,20 €	12 326,97 €	11 965,75 €	11 604,53 €	11 243,30 €	10 882,08 €	10 520,86 €	10 159,63 €	9 798,41 €
Réhabilitation du stade nautique Maurice Herzog	0,00 €	459 213,13 €	453 648,13 €	448 083,13 €	442 518,13 €	436 953,13 €	431 388,13 €	425 823,13 €	420 258,13 €	414 693,13 €	409 128,13 €	403 563,13 €
Total	13 771,86 €	472 623,77 €	466 697,55 €	460 771,33 €	454 845,10 €	448 918,88 €	442 992,66 €	437 066,43 €	431 140,21 €	425 213,99 €	419 287,76 €	413 361,54 €

V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Fonds de concours

La CCVE dispose de plusieurs fonds de concours, dont le règlement a été mis à jour le 24 juin 2025 et qui seront reconduits sur 2026 pour accompagner les communes dans des :

- **Projets à rayonnement communal pour les communes de moins de 5 000 habitants** afin d'encourager et d'accompagner les communes dans le développement des projets en matière d'investissements communaux visant à maintenir ou développer la qualité du service public, le niveau de service rendu à la population, à améliorer le cadre de vie de ses habitants ou l'attractivité de la commune y compris dans le domaine touristique (80 K€).
- **Projets communaux structurants à rayonnement intercommunal** afin d'encourager et d'accompagner les communes dans le développement des projets en matière d'investissements présentant un intérêt communautaire (100 K€).
- **Projets de santé** visant à maintenir l'offre de soins sur le territoire, pour garantir une cohérence territoriale du maillage de ladite offre et donner un cadre à l'intervention communautaire. Une réflexion sera entamée en 2026 sur sa pérennisation en l'état ou affectation à d'autres investissements liés à la santé (50 K€).
- **Projets de petit Patrimoine Touristique**, qui permet d'accompagner financièrement les communes du territoire dans leur projets de restauration, de réhabilitation ou de mise en place de signalétique pour le petit patrimoine (30 K€).
- **Projets de développement durable**, afin d'accompagner les communes dans la transition énergétique et écologique, de les encourager dans l'émergence de projets innovants et de renforcer l'identité durable du Val d'Essonne (75 K€).
- **Projets d'équipements sportifs à rayonnement communautaire**, afin d'accompagner les communes dans leurs investissements sportifs présentant un intérêt communautaire (250 K€).
- **Projets relatifs aux aménagements cyclables**, afin d'accompagner les travaux de création d'aménagement dans le cadre du Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC).

2) Principaux projets à venir en 2026

a. Aménagement du territoire

Zones d'activités économiques

Pour la croix Boissée, en 2026, il est prévu la continuité des études de requalification à la suite des études techniques déjà menées (structures, électricité...) sur les bâtiments. Cette zone d'intérêt communautaire, entrant dans la catégorie des ZAE locales dans l'armature du SCOT-PCAET est l'unique zone d'activité pour laquelle la CCVE dispose de la gestion directe du bâti. L'étude vise à élaborer un scénario de requalification et/ou une programmation pluriannuelle de travaux à réaliser. Des travaux sont également prévus à la Croix Boissée afin de subdiviser un local en vue de l'adapter aux besoins locatifs identifiés sur le territoire. Des travaux de rénovation sont programmés à partir de 2027.

Gare routière Lycée Alexandre Denis – Cerny

Ce programme vise à répondre aux besoins de transport en commun des élèves du Lycée Alexandre Denis suite à une progression des effectifs et capacité d'accueil de l'établissement.

Les objectifs du programme sont de sécuriser et gérer :

- Les flux des voyageurs des bus arrivant ou partant du lycée ;
- Le dépose-minute des élèves ;
- Les déplacements doux à destination du lycée ;
- L'accès au futur parc de stationnement des véhicules légers des enseignants, du personnel du lycée et des élèves ;
- L'accès Poids lourds au Lycée dans le cadre des activités dispensées.

Historique du projet :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'étude Degouy en date du 21 septembre 2021. La finalisation des études géotechniques comprenant la recherche de cavités éventuelles a été réalisée. Les conclusions de ces sondages nécessitent des investigations complémentaires, des zones d'anomalies ayant été détectées sur l'emprise du projet nécessitant des travaux potentiels de renforcement de sol.

Le sol de l'emprise sur lequel doit être réalisée la gare routière est en effet de très mauvaise qualité, avec l'existence de décompression et de cavités. Des études complémentaires dans le cadre de la phase AVP sont nécessaires et montre la nécessité de traiter les sous-sols avant de pouvoir réaliser les travaux de surfaces.

Calendrier :

Une mission de maîtrise d'œuvre géotechnique est prévue afin de réaliser les études puis la consultation des entreprises pour les travaux de confortement du sol.

En 2027 devraient commencer les travaux de consolidation du sol, suivis des travaux d'aménagement de la gare routière. L'ensemble des travaux devront être coordonnées en milieu occupé avec la région et le département.

L'ex Base Aérienne 217 :

La CCVE est propriétaire depuis fin 2019 du site des Casernes situé sur l'ex-base aérienne 217.

Cette cession s'inscrit dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) signé le 15 mars 2012, dans lequel l'intercommunalité est aussi engagée. L'objectif était de reconvertir le site des Casernes en zone d'activité économique, afin de favoriser la mise en œuvre d'activités économiques productives et génératrices d'emplois pérennes sur cette unité foncière de 12,5 hectares située sur les communes de Leudeville et Vert-le-Grand.

La signature du CRSD s'accompagne d'une convention de Fonds de Restructuration de la Défense (FRED) comprenant des travaux inscrits pour accompagner la réalisation des projets fléchés et soutenus par une subvention spécifique.

Différentes étapes ont été nécessaire à la bonne réalisation de ce projet notamment :

- lever les restrictions d'accès par le nord de la parcelle.
- le respect des préconisations du ministère de l'Armée.

En août 2025, l'entreprise de déconstruction a été notifiée, pour un montant de 899 549, 00 € HT soit 1 079 458, 80 € TTC.

Pour 2026, une somme complémentaire pour la maîtrise d'œuvre et les travaux est prévue afin de pallier de potentiels aléas de chantiers tels que des découvertes pyrotechniques, l'extraction d'anciens réseaux militaires non identifiés.

Calendrier :

La fin des travaux de déconstruction est prévue pour la fin du premier semestre 2026.

En parallèle, une étude approfondie pour la requalification de la RD 317 est prévue afin de la calibrer au mieux pour la desserte de la futur zone d'activité de l'ex BA217. Il faudra, probablement, prévoir un élargissement de la voirie d'où une ligne prévisionnelle de rachat de fonciers.

La RD 317, n'ayant plus de vocation départementale et débouchant sur des chemins communaux, la route sera cédée à l'euro symbolique par le département à la CCVE. Le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) prévoit dans son article L. 3112-1 un dispositif de cessions à l'amiable, sans déclassement préalable, entre personnes publiques, sous réserve notamment que « le bien reste affecté à l'usage du public ou à un service public sous la main de la personne publique qui l'acquiert ». L'objectif étant d'avoir une voirie pour la desserte de la ZAE réalisée d'ici 2030.

Développement économique, touristique et écologique du Plateau de l'Ardenay

Le Plateau de l'Ardenay a fait l'objet en 2020 et 2021 d'une étude de faisabilité réalisée par le cabinet IN EXTENSO, qui a abouti à un scénario présenté lors du Comité de pilotage en mars 2022.

Conformément aux conclusions apportées, il a été nécessaire de réaliser des études préalables, c'est pourquoi des crédits supplémentaires ont été prévus. Dans ce cadre, la CCVE s'est vue octroyée une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), à hauteur de 80%.

La complexité foncière du site (public / privé), le positionnement des parties prenantes, ainsi que les contraintes écologiques (cf expertise écologique 4 saisons), ont contribué à une révision du projet notamment pour son volet « loisirs ». Ainsi, le périmètre prévisionnel d'implantation a été ajusté, la nature des activités de loisirs a été davantage adaptée et diversifiée, les aménagements nécessaires seront adaptés au site et limités.

Afin de poursuivre ce projet de développement, il est nécessaire de mener des études préalables pour :

- Les accès et les réseaux, afin de réaliser un diagnostic et de déterminer la faisabilité des différentes opérations.
- Le foncier, afin de préciser l'ensemble des parties prenantes et pour ajuster l'emprise du projet dans un contexte foncier complexe,
- La topographie du site, afin d'adapter les aménagements envisagés pour les activités de loisirs, la signalétique, l'aménagement du site, des accès et du stationnement ;
- Les impacts écologiques, afin de s'assurer de la cohérence entre la nature du projet dans sa globalité, les opérations prévues, et le diagnostic et le contexte écologique du site.

Schéma de développement touristique du Val d'Essonne

Pour 2026, la CCVE souhaite reconduire les crédits prévus pour le Schéma de développement touristique du Val d'Essonne inscrit dans le dispositif Petites Villes de Demain. Ce schéma s'inscrit dans le cadre du Schéma du Département de l'Essonne : diagnostic, politique, axe de développements, plan d'actions. Les objectifs restent inchangés : réaliser un état des lieux actuel de l'activité touristique du territoire, créer des offres structurées et adaptées aux besoins (touristes / affaires ...) et qui

répondent à l'intérêt général et à la politique de la collectivité, et communiquer par la création de supports / création de points d'information touristiques... Un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information – SADI – sera intégré à ce schéma de développement touristique, afin de mener une réflexion autour de l'accueil, l'éventuelle opportunité de créer un office de tourisme, à l'échelle du territoire.

Etude énergétique

Dans le cadre de la transition énergétique, la CCVE finalise une étude énergétique destinée à établir un schéma directeur intégrant notamment l'opportunité d'implanter des panneaux photovoltaïques.

Cette démarche répond également aux obligations du dispositif Éco Énergie Tertiaire (EET), issu du décret tertiaire, qui impose une réduction progressive des consommations d'énergie :

- -40 % en 2030,
- -50 % en 2040,
- -60 % en 2050 (référence : consommations 2010).

Principaux leviers d'action

- Amélioration de la performance de l'enveloppe : isolation, menuiseries, protections solaires.
- Installation d'équipements performants et pilotage des systèmes (chauffage, eau chaude, éclairage...).
- Optimisation de l'exploitation via des contrats d'exploitation à résultats et un suivi actif.
- Adaptation des locaux aux usages économes (éclairage au poste, extinction automatique...).
- Sensibilisation des usagers à des pratiques numériques et énergétiques responsables.

Calendrier réglementaire de l'EET

- 23 juillet 2019 : publication du décret tertiaire
- 1er octobre 2019 : entrée en vigueur
- 30 septembre 2022 : 1re échéance de déclaration des consommations 2020–2021
- 31 décembre 2022 : délai de tolérance
- Fin 2024 : analyse détaillée des données 2020–2023
- Fin 2031 : vérification de l'atteinte des objectifs de première décennie

Risques en cas de non-respect de la réglementation

Le dispositif EET est assorti de mesures coercitives croissantes en cas de non-respect des obligations déclaratives ou des objectifs de réduction :

- Mise en demeure par l'État si les objectifs ou la transmission des données ne sont pas respectés ;
- Publication d'un "name and shame" : inscription publique de la collectivité ou de l'établissement comme non-respectueux du dispositif sur un site de l'État, ce qui peut affecter l'image institutionnelle ;
- Sanctions financières : amendes administratives pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour une collectivité (par bâtiment), en cas de non-transmission des données ou d'absence de plan d'actions.

Ces risques renforcent la nécessité de structurer une stratégie énergétique solide, documentée et suivie, afin de garantir la conformité réglementaire et de sécuriser l'image de l'intercommunalité.

b. Equipements et infrastructures sportives

Halle de sports – D’Huison-Longueville

Un « diagnostic sportif » réalisé en 2022 par un bureau d’étude a permis de recenser et d’identifier des besoins en équipements sportifs sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d’Essonne. Dans le cadre de la restitution de ce document, le Sud-Est du département de l’Essonne est identifié comme déficitaire en équipements sportifs, avec une tension sur le secteur scolaire de Guigneville-sur-Essonne.

Les sports de combat ou la danse sont bien représentés en nombre de licenciés sur le territoire mais peu de salles spécialisées existent pour couvrir ces disciplines.

Il apparait ainsi opportun de renforcer le territoire de salles spécialisées, notamment pour la discipline de la danse où aucune salle existante avec un parquet homologué n’est inscrite dans les différents équipements sportifs.

Des objectifs multiples

La mise en œuvre de ce projet répondrait à plusieurs objectifs :

- Renforcer l’offre d’équipements publics d’intérêt communautaire, conformément aux statuts de la CCVE ;
- Favoriser la proximité des pratiques sportives, en déconcentrant l’offre actuelle et en facilitant l’accès à de nouveaux publics ;
- Accueillir prioritairement les élèves des écoles du territoire, tout en ouvrant les installations aux associations sportives locales poursuivant une activité d’intérêt communautaire ;
- Soutenir les missions du conservatoire communautaire (musique, danse, théâtre) en lui offrant des espaces adaptés pour l’enseignement et la diffusion de ses actions artistiques.

Point d’étape :

Dernier semestre 2025, la CCVE a entamé une procédure de concours de maîtrise d’œuvre. 3 candidats ont été retenus pour présenter des esquisses fin janvier. La CCVE finalise la procédure de concours de maîtrise d’œuvre et continuera les études de maîtrise d’œuvre au cours de l’année 2026.

Calendrier prévisionnel :

La finalisation du concours est prévue fin janvier 2026 avec une notification du maître d’œuvre en février 2026.

Il s’en suivra un peu plus d’une année d’études comprenant les missions :

- Avant-Projet Sommaire,
- Avant-Projet Définitif,
- Le permis de construire,
- Le dossier de consultation des entreprises.

Les travaux seront réalisés sur 18 mois environ (moins suivant les méthodes de construction utilisés).
Ouverture au public : 2ème semestre 2028.

Piste d'athlétisme

Trois sites potentiels ont ainsi été identifiés :

- Le complexe sportif de la Cheminée Blanche à Vert-le-Petit ;
- Le complexe sportif Jean Ségalard à Cerny ;
- Le complexe sportif du Tertre à La Ferté-Alais.

L'analyse menée par ISC repose sur une comparaison approfondie et des trois sites, selon les critères suivants :

- Contraintes urbanistiques et réglementaires,
- Risques environnementaux et technologiques,
- Accessibilité,
- Coûts de construction et d'exploitation,
- Usages sportifs et scolaires, optimisation future de l'équipement,
- Évolutivité du projet.

Ces lieux d'implantation ont fait l'objet de relevés topographiques pour évaluer la faisabilité de réalisation de cet équipement.

Un arbitrage financier pourra être déterminé en fonction du coût relevant des besoins et critères de construction.

Une réunion de restitution et d'arbitrage s'est tenue le **vendredi 19 décembre 2025** en présence des trois maires concernés, du Président et du Vice-Président de la CCVE.

A l'issue de cette restitution du bureau d'étude ISC, il a été convenu l'analyse AFOM et l'implantation de deux scénarios sur les trois sites étudiés pour :

1. Piste homologuée régionale (6 couloirs),
2. Piste non homologuée (4 couloirs) d'entraînement,
3. Etablir l'estimation financière des 2 scénarios susmentionnés en incluant :
 - l'intégration des coûts des transports scolaires dans l'analyse ;
 - l'hypothèse du transfert de l'ensemble de l'enceinte sportive incluant la future piste du site à la CCVE, afin d'assurer la maîtrise du projet et de son fonctionnement futur.

c. Autres programmes et entretien des bâtiments communautaires

Santé

La CCVE a engagé une réflexion partenariale avec les médecins généralistes du territoire sur le **développement des mallettes de téléconsultation**, afin d'en évaluer la pertinence au regard des besoins locaux. Dans ce cadre, un questionnaire a été diffusé auprès des professionnels de santé avec le soutien des partenaires locaux, permettant de recueillir leur avis et d'identifier les conditions de réussite d'un tel dispositif. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie territoriale d'amélioration de l'accès aux soins, notamment pour les soins à domicile à destination des publics empêchés et contribue au développement de solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Les systèmes d'information

Dans le cadre de ses investissements 2026, la CCVE poursuivra la mise en œuvre des projets phares du Plan Numérique Intercommunal. L'année verra ainsi la continuité du déploiement du wifi

territorial avec l'installation de nouvelles bornes sur l'ensemble du territoire, ainsi que la poursuite de l'interconnexion en fibre optique des bâtiments publics, en partenariat avec le SMO Essonne Numérique.

En parallèle, des opérations de **mise à jour du parc informatique et de modernisation de l'infrastructure système et réseau** seront engagées pour accompagner la montée en puissance des usages numériques et garantir la fiabilité des services.

Sur le volet applicatif, 2026 sera une année structurante avec le déploiement d'une **nouvelle solution de messagerie électronique et le lancement de la première phase de mise à jour de la suite bureautique**. Ces évolutions visent à harmoniser les usages, développer la souveraineté numérique et améliorer la sécurité des échanges.

Conservatoire

Un budget de 10 000€ est dédié pour l'acquisition de matériel divers scénique et instruments de musique :

- 5 000 € pour l'acquisition d'un Pack technique pour l'organisation de concerts en extérieur dans l'esthétique "Musiques Actuelles" (micros chant, pieds, câbles, enceintes) :
- 5000 € pour l'acquisition Pack technique pour enregistrement son et vidéo des concerts (micros de prise de son, pieds de micros, enregistreur, caméra)

Un budget de 32 000€ est prévu pour la réalisation de travaux de sécurisation, le remplacement d'ouvrants, la réfection des sanitaires et des escaliers.

Médiathèque

Conformément au plan pluriannuel, au-delà de l'entretien courant, il est prévu de **recourir à un programmiste afin de diagnostiquer les pathologies du bâtiment et de définir un programme d'interventions** visant à optimiser son fonctionnement global, traiter les désordres affectant la toiture et corriger les insuffisances énergétiques constatées lors de l'audit énergétique 2025.

Aquastade

La CCVE doit prendre en charge certains remplacements de matériel ainsi que certains travaux au titre du contrat. La mise en place de cotech techniques dès la fin de l'année 2025 permet de contrôler les dépenses prévues sur le GER et la maintenance.

Bâtiments sportifs

Il est prévu en 2026 les travaux suivants :

- Installation d'un sol spécifique pour le sport de combat dans le gymnase Nikola Karabatic
- Acquisition de matériels spécifiques pour l'entretien des extérieurs du gymnase Nikola Karabatic (une tondeuse autoportée, un Karcher, un aspirateur à eau)
- Acquisition de chaises et tables hautes installées dans la mezzanine du gymnase pour le confort des usagers qui attendent leur créneau de sport et/ou des utilisateurs en activité

VI. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les investissements inscrits au PPI pour 2026 et les années suivantes font l'objet de demandes de subventions dans le cadre des dispositifs de financement de l'Etat, la Région Ile de France et le Département de l'Essonne.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2030

En € TTC	Libellé Destination	2025	BP 2026		2027	2028	2029	2030	
		2025 - CONSO + RAR	BP 2026 (HORS RAR)	RAR pour BP 2026	Total Prévu (BP+RàR)	prospective	prospective	prospective	prospective
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	ADM GENERAL	513 547 €	180 000 €	425 236 €	605 236 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
	SANTE	- €	50 000 €	- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	TOURISME	47 940 €	30 000 €	24 345 €	54 345 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	- €	- €	- €	- €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	DEVELOPPEMENT DURABLE	40 000 €	75 000 €	15 000 €	90 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
	EQUIPEMENTS SPORTIFS	351 967 €	250 000 €	351 967 €	601 967 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
	SDAC - AMENAGEMENTS CYCLABLES	- €	- €	- €	- €	1 500 800 €	3 630 704 €	751 634 €	1 003 746 €
	EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	953 454 €	585 000 €	816 548 €	1 401 548 €	2 125 800 €	4 255 704 €	1 376 634 €	1 628 746 €
ENTRETIEN PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	ENTRETIEN HALLE DES SPORTS	71 715 €	45 000 €	10 459 €	55 459 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	ENTRETIEN GYMNASE INTERCO MENNECY	7 454 €	55 000 €	4 159 €	59 159 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	ENTRETIEN AQUASTADE	46 101 €	140 000 €	40 641 €	180 641 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
	ENTRETIEN AGV	2 067 €	40 000 €	- €	40 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
	ENTRETIEN SIEGE	68 943 €	62 000 €	31 317 €	93 317 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €
	ENTRETIEN CONSERVATOIRE	110 575 €	42 000 €	41 588 €	83 588 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €
	ENTRETIEN MEDIATHEQUE	15 364 €	3 000 €	7 735 €	10 735 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	ENTRETIEN ZAE	62 509 €	250 000 €	13 110 €	263 110 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
	ENTRETIEN LOCAUX ZAE VLG	34 355 €	20 000 €	11 997 €	31 997 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	Total des Dépenses	419 083 €	657 000 €	161 006 €	818 006 €	319 000 €	319 000 €	319 000 €	319 000 €
INFORMATIQUE RESEAU PNI	MATERIEL, LOGICIEL, et RESEAU	242 246 €	332 750 €	24 626 €	357 376 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
	VIDEO PROTECTION	219 735 €	101 000 €	18 037 €	119 037 €	74 090 €	74 090 €	74 090 €	74 090 €
	SDAN aménagement numérique	- €	240 000 €	- €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
	Total des Dépenses	461 982 €	673 750 €	42 663 €	716 413 €	514 090 €	514 090 €	514 090 €	514 090 €
ARRETS DE BUS / ACCESSIBILITE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	28 920 €	60 000 €	21 840 €	81 840 €	- €	- €	- €	- €
	TRAVAUX	84 266 €	408 000 €	- €	- €	520 000 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	113 186 €	468 000 €	21 840 €	489 840 €	520 000 €	- €	- €	- €
SDAC	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	150 438 €	345 000 €	136 401 €	481 401 €	261 272 €	261 298 €	351 338 €	- €

	ACQUISITIONS	- €	15 000 €	- €	15 000 €	- €	- €	- €	- €
	ETUDES CEREMA / BUREAU DE CONTRÔLE	26 989 €	- €	24 989 €	24 989 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	TRAVAUX	- €	1 516 000 €	- €	1 516 000 €	2 867 898 €	1 306 489 €	1 756 690 €	- €
	Total des Dépenses	177 426 €	1 876 000 €	161 390 €	2 037 390 €	3 154 170 €	1 592 787 €	2 133 028 €	25 000 €

Programmes sportifs	GYMNASSE MENNECY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	230 476 €	- €	169 820 €	169 820 €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	880 525 €	49 500 €	55 594 €	105 094 €	- €	- €	- €	- €
		EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	1 143 807 €	49 500 €	225 414 €	274 914 €	- €	- €	- €	- €
	GYMNASSE CERNY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	260 000 €
		FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	260 000 €
	SALLE MULTI-ACTIVITES D'HUISON LONGUEVILLE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	516 000 €	- €	516 000 €	352 000 €	- €	- €	- €
		FONCIER	- €	5 001 €	- €	5 001 €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	- €	150 000 €	- €	150 000 €	2 683 894 €	2 683 894 €	- €	- €
		EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €	150 000 €	- €	- €
		Total des Dépenses	- €	671 001 €	- €	671 001 €	3 035 894 €	2 833 894 €	- €	- €
	PISTE D'ATHLETISME ET ANNEXES	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	18 660 €	20 000 €	18 660 €	38 660 €	- €	616 000 €	- €	- €
		FONCIER	- €	- €	- €	- €	5 001 €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 160 000 €	- €
		EQUIPEMENTS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	18 660 €	20 000 €	18 660 €	38 660 €	5 001 €	616 000 €	5 160 000 €	- €

Autres patrimoines communautaires	SIEGE et PARVIS	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	4 530 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	95 351 €	- €	95 351 €	95 351 €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	99 881 €	- €	95 351 €	95 351 €	- €	- €	- €
	NOUVEAU CONSERVATOIRE DU VAL D'ESSONNE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000 €
		FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000 €
	MEDIATHEQUE DU VAL D'ESSONNE	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	- €	110 000 €	- €	110 000 €	349 000 €	- €	- €
		FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	2 300 000 €	- €
		Total des Dépenses	- €	110 000 €	- €	110 000 €	349 000 €	2 300 000 €	- €

BA 217	VOIRIE:	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	- €	415 600 €	- €	415 600 €	- €	- €	- €	- €	
	TRAVAUX DE VOIRIE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 409 888 €	2 409 888 €	
	FONCIER	- €	5 001 €	- €	5 001 €	- €	25 000 €	25 000 €	- €	
	CASERNES :	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	ETUDES ET MOE (déconstruction)	141 115 €	23 900 €	97 105 €	121 005 €	- €	- €	- €	- €	
	TRAVAUX DE DECONSTRUCTION (démolition, désamiantage, dépollution, débroussaillage)	813 719 €	250 000 €	673 713 €	923 713 €	- €	- €	- €	- €	
	AAP AMENAGEMENT DU SITE	23 700 €	- €	23 700 €	23 700 €	- €	- €	- €	- €	
	AUTRE (débroussaillage, sécurisation etc...)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	Total des Dépenses	978 534 €	689 500 €	794 518 €	1 484 018 €	- €	- €	2 409 888 €	2 409 888 €	
	ZAE Locaux Croix Boissée	ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	14 916 €	245 000 €	- €	245 000 €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	- €	500 000 €	- €	500 000 €	1 912 500 €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	14 916 €	745 000 €	- €	745 000 €	1 912 500 €	- €	- €	- €
ZAE	ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	126 784 €	- €	53 440 €	53 440 €	- €	- €	- €	- €	
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	MOBILIER URBAIN	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	Total des Dépenses	126 784 €	- €	53 440 €	53 440 €	- €	- €	- €	- €	

Autres programmes	SCOT PCAET	SCOT PCAET	102 785 €	15 000 €	49 239 €	64 239 €	- €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	102 785 €	15 000 €	49 239 €	64 239 €	- €	- €	- €	- €
	ENTREES DE VILLE Baulne, Cerny, Itteville et La Ferté-Alais	ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	201 003 €	- €	20 098 €	20 098 €	- €	- €	- €	- €
		FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	4 648 092 €	- €	1 175 117 €	1 175 117 €	- €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	4 849 095 €	- €	1 195 215 €	1 195 215 €	- €	- €	- €	- €
	GARE LFA	ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	- €	25 000 €	- €	25 000 €	- €	- €	- €	237 000 €
		FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total des Dépenses	- €	25 000 €	- €	25 000 €	- €	- €	- €	237 000 €
	GARE ROUTIERE LYCEE DE CERNY	ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	- €	45 000 €	- €	45 000 €	365 000 €	- €	- €	- €
		FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	2 245 000 €	3 650 000 €	- €	- €
		Total des Dépenses	- €	45 000 €	- €	45 000 €	2 610 000 €	3 650 000 €	- €	- €
	AIRE DE GRAND PASSAGE	PARTICIPATION AUX ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	- €	40 000 €	- €	40 000 €	- €	- €	- €	- €

	FONCIER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	360 000 €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	- €	40 000 €	- €	40 000 €	360 000 €	- €	- €	- €
PLATEAU DE L'ARDENAY	ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	30 425 €	50 000 €	30 425 €	80 425 €	100 000 €	240 000 €	- €	- €
	TRAVAUX ET AUTRES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	950 000 €	950 000 €
	Total des Dépenses	30 425 €	50 000 €	30 425 €	80 425 €	100 000 €	240 000 €	950 000 €	950 000 €
DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ETUDES AGRICOLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	PATRIMOINE CONNECTE	20 168 €	24 000 €	12 488 €	36 488 €	- €	- €	- €	- €
	SCHEMA TOURISTIQUE	- €	30 000 €	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	- €	- €	- €	- €	40 000 €	- €	- €	- €
	DEVELOPPEMENT DURABLE / TRANSITION ENERGETIQUE	81 785 €	15 000 €	81 785 €	96 785 €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	103 602 €	69 000 €	94 273 €	163 273 €	40 000 €	- €	- €	- €
SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE	HALLE DES SPORTS	- €	15 000 €	- €	15 000 €	- €	- €	- €	- €
	SIEGE	- €	30 000 €	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €
	CONSERVATOIRE	- €	25 000 €	- €	25 000 €	- €	- €	- €	- €
	MEDIATHEQUE	- €	25 000 €	- €	25 000 €	- €	- €	- €	- €
	ZAE LA CROIX BOISSEE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des Dépenses	- €	95 000 €	- €	95 000 €	- €	- €	- €	- €

Total dépenses programme	9 593 619 €	6 883 751 €	3 759 981 €	10 643 732 €	15 045 455 €	16 321 475 €	12 862 640 €	6 493 724 €
Total subventions programme	764 966 €	4 570 435 €	- €	4 570 435 €	2 872 374 €	5 440 320 €	1 817 887 €	1 254 683 €



Communauté de Communes du Val d'Essonne

Parvis des Communautés BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Tél. : 01 64 93 21 20

Fax : 01 64 93 22 03

Mail : ccve@ccvalessonne.com

www.valessonne.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le vendredi : de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

